



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**14**<sup>e</sup> séance plénière

Samedi 25 septembre 1999, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 125 de l'ordre du jour (*suite*)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/54/333/Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans une lettre faisant l'objet du document A/54/333/Add.3, le Secrétaire général m'informe que depuis la publication de ses communications contenues dans le document A/54/333 et ses additifs 1 et 2, la Guinée a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant visé à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République des Palaos.

*M. Tommy Remengesau, Jr., Vice-Président de la République des Palaos, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Vice-Président de la République des Palaos, S. E. M. Tommy Remengesau, Jr., et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Remengesau** (Palaos) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, et faire part de ma reconnaissance à M. Didier Opertti, Président de l'Assemblée à sa cinquante-troisième session. Je souhaite en outre exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à S. E. M. Kofi Annan pour le rôle important qu'il a joué dans la promotion des objectifs et de la mission de l'ONU.

Je voudrais transmettre les salutations chaleureuses du Président Kuniwo Nakamura, de l'ensemble de l'équipe dirigeante et du peuple de la République des Palaos, aux Membres de l'Assemblée, à l'occasion de cette cinquante-quatrième session. Au nom du Gouvernement et du peuple des Palaos, j'exprime ma sincère gratitude aux membres de l'Assemblée pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

Depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, en 1994, la République des Palaos a largement bénéficié de toute une série de programmes parrainés par l'Organisation des Nations Unies et de la coopération internationale, ce qui nous a aidés à jouer notre rôle pour promouvoir la paix et la démocratie dans notre région. Cette

année, nous sommes fiers de célébrer, le 1er octobre, le cinquième anniversaire de notre indépendance obtenue à la suite de la signature d'un traité politique unique et très positif avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre du Pacte de libre association. Nos relations diplomatiques avec un nombre croissant de Membres de cet organe et la coopération économique dont ils nous permettent de bénéficier garantissent notre future stabilité et recèlent la promesse d'un énorme potentiel économique pour l'avenir.

Avant de continuer, je voudrais saisir cette occasion unique pour souhaiter la bienvenue à trois pays voisins de notre région: la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, et je les félicite de nous avoir rejoints au sein de cette Organisation importante.

La République des Palaos exprime également sa reconnaissance et apporte tout son appui au Conseil de sécurité dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la paix, la sécurité, la défense des droits de l'homme et la démocratie dans le monde entier et en particulier dans les régions en proie à des troubles, qui ont besoin de l'intervention de l'ONU.

Aujourd'hui, il nous reste moins de 100 jours avant d'entrer dans le nouveau millénaire — 97 jours pour être précis. Il existe certainement de nombreuses questions et problèmes mondiaux qui méritent que nous nous y arrêtions. L'existence de la planète au prochain millénaire pourrait être, toutefois, en grand danger si l'environnement et les forces de la nature font que le genre humain ne peut plus subvenir à ses besoins. Les problèmes de réchauffement de la planète et de changements climatiques risquent notamment de monopoliser toute notre attention et nos efforts collectifs. Je demande à tous les États Membres, grands et petits, développés et en développement, riches et pauvres, d'oeuvrer de concert à trouver des solutions efficaces et des mesures préventives pour résoudre ce problème international croissant. Je suis convaincu que grâce à l'échange d'informations sur les changements climatiques nous pouvons apprendre les uns des autres et prendre les dispositions qui s'imposent pour résoudre ce problème mondial très dangereux.

Je voudrais faire part à l'Assemblée de cette petite fable palaosienne qui présage un changement climatique. Aux Palaos, les vents viennent surtout de l'est ou de l'ouest. Lorsque c'est un vent d'est, le ciel n'est pas un ciel de pluie. Lorsque la pluie commence, elle se présente comme une ondée, pour virer finalement au déluge. Auparavant, nous avions pour tout imperméable quelques feuilles cousues ensemble que nous mettions sur nos têtes. Résultat :

nous étions transpercés quand ces déluges arrivaient. Moralité : prenez au sérieux les vents d'est si vous ne voulez pas être inondés.

Voilà notre message d'hier et notre message d'aujourd'hui : ne prenez pas les changements climatiques à la légère ou les conséquences seront graves. Pour les petites nations insulaires comme la République des Palaos, les changements climatiques ont de graves conséquences en raison de la fragilité de notre écosystème. Pour ne donner que quelques exemples, le phénomène El Niño, qui a touché de nombreuses communautés du monde a eu des répercussions énormes et dévastatrices aux Palaos également. Au moins un tiers de toutes nos formations coralliennes sont mortes. Nos récifs hébergent plus de 500 espèces de corail et 1 500 espèces de poissons, et regorgent d'une riche faune marine. La perte de nos formations coralliennes affecte tout notre écosystème et en fin de compte notre population et nos moyens de subsistance. El Niño a également provoqué une forte sécheresse qui a tari notre principal réservoir d'eau et détruit plus de 1 400 lots de notre plus importante culture de tubercules, le taro, ce qui n'a fait qu'ajouter un fardeau de plus à notre vie quotidienne.

Les Palaos et notre région Pacifique souffrent également d'une montée anormale du niveau des mers pendant les marées, ce qui a pour effet d'infiltrer nos terres agraires d'eau salée, et ce qui aura de graves effets sur nos récoltes. La montée du niveau des eaux a provoqué la disparition pure et simple de certaines îles, tandis que d'autres sont sur le point de disparaître à leur tour. La température anormalement élevée des eaux océaniques a également provoqué un blanchiment du corail, tandis que l'élévation de la température atmosphérique provoque des ravages dans l'agriculture. D'après le Rapport de 1999-2000 sur le développement dans le monde, une élévation du niveau de la mer d'un mètre due au changement climatique obligerait quelque 70 millions de personnes à partir, et aurait des effets dramatiques sur la sécurité alimentaire en Asie centrale et dans le Pacifique. Il y a, j'en suis sûr, beaucoup d'autres exemples de ce genre.

Ces quelques exemples, comme les exemples d'autres pays, doivent nous obliger à coopérer ensemble au niveau mondial sur le changement climatique. La République des Palaos reconnaît le lien qui existe entre changement climatique et biodiversité et elle est résolue à préserver notre biodiversité. La protection de nos forêts est l'un des mécanismes les plus efficaces dont nous disposons pour ralentir le changement climatique. Les forêts, on le sait, sont friandes de dioxyde de carbone, qu'elles absorbent au lieu de le libérer sous forme de gaz nocif à effet de serre. La destruction des forêts a donc eu des effets dramatiques sur le

changement climatique. La République des Palaos a décidé de prendre en charge ses forêts en promulguant la Loi nationale sur les forêts et le Plan de gestion des mangroves. Des progrès sont actuellement enregistrés avec la mise en place d'une réglementation nationale qui oblige à conserver des zones végétales protectrices le long de nos marécages et de nos littoraux. La République des Palaos parraine un programme estival destiné aux enfants consistant à planter des arbres, afin que notre jeunesse apprenne l'importance de nos ressources naturelles. Nous prenons les dispositions qui s'imposent pour que nos forêts et nos récifs coralliens soient encore là pour les générations futures.

La République des Palaos a inclus les graves questions de changement climatique et de l'élévation du niveau des mers dans sa planification stratégique à long terme. Des instruments d'adhésion à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto sont en cours d'examen et nous demandons humblement l'aide de la communauté internationale pour pouvoir mettre au point un indice de vulnérabilité global intégrant les facteurs économiques et écologiques tels que les changements climatiques.

Nous appuyons avec enthousiasme les efforts déployés pour ajuster les cours des produits énergétiques afin qu'ils reflètent précisément les conséquences écologiques de l'utilisation des combustibles fossiles. Parallèlement aux changements climatiques, la conservation de l'énergie est cruciale pour l'économie des Palaos et leur environnement. Nous avons mis en place une politique nationale de subvention des programmes d'énergies renouvelables, l'Objectif énergétique national, et nous avons procédé à un audit de toutes les installations publiques pour vérifier si elles faisaient une utilisation rationnelle de l'énergie. Dans notre hôpital national, nous avons remplacé toutes les lampes à incandescence classiques par des lampes fluorescentes compactes à rendement énergétique élevé. Les îles extérieures et les villages isolés sont éclairés par des panneaux solaires. Nos voies maritimes sont illuminées par des balises fonctionnant à l'énergie solaire. Notre programme énergétique national et notre service d'utilité publique travaillent en partenariat sur l'initiative visant à équiper un million de foyers en panneaux solaires, afin d'éduquer le public aux applications des énergies renouvelables. Entrons dans le siècle nouveau du bon pied, en abandonnant les combustibles fossiles et en optant résolument pour des solutions respectueuses de l'environnement.

La conclusion d'accords et de conventions en vue de réglementer les réponses internationales aux questions écologiques est une autre responsabilité que notre Républi-

que a envers son peuple et la communauté mondiale. C'est une responsabilité que nous assumons graduellement : nous avons déjà signé et adhéré à huit accords internationaux, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La République des Palaos considère que les changements climatiques devraient être au premier plan des questions à traiter et qu'on ne peut s'y attaquer efficacement que si tous les États Membres apportent leur contribution effective sur la base de responsabilités partagées mais distinctes. Le recours au mécanisme de Kyoto fait partie intégrante d'une solution mondiale à la question des changements climatiques. C'est pourquoi il est crucial de ne pas restreindre artificiellement l'utilisation de ces mécanismes. Si nous pouvons tous accepter ces objectifs des mécanismes de Kyoto et élaborer une politique juste et réaliste pour ce qui est de leur utilisation, il n'y aura aucune raison d'aborder le nouveau millénaire sans solutions positives à la question du changement climatique. Peut-être pouvons-nous même espérer emporter avec nous dans le nouveau millénaire une bouffée d'air frais.

Alors que nous nous acheminons vers le nouveau millénaire, progressons avec les outils que nous avons mis au point au sein de la famille internationale pour que les avantages que l'on en retire, même s'ils sautent une génération, profitent du moins pleinement à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Ces initiatives seront notre empreinte, notre garantie d'un environnement plus sain pour les générations à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Vice-Président de la République des Palaos pour la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Tommy Remengesau, Jr., Vice-Président de la République des Palaos est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Bélarus, S. E. M. Ural Latypov.

**M. Latypov** (Bélarus) (*parle en anglais*) : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes félicitations les plus sincères, suite à votre élection comme Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session, ainsi que mes meilleurs vœux de succès dans votre délicate mission. Et nous exprimons toute notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour le travail qu'il a accompli. Nous apprécions aussi immensément les efforts

du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et la manière efficace et énergique dont il dirige l'Organisation.

Le Bélarus se félicite de l'élargissement de la famille des nations de l'Organisation des Nations Unies qui a récemment admis en son sein trois nouveaux États Membres : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

La cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale se tient à la charnière de deux siècles et deux millénaires. Cette réalité à elle seule doit nous inciter à examiner en profondeur à la fois le passé et le présent de l'ONU et à penser à son avenir. Les défis sans cesse croissants auxquels doit faire face le monde, particulièrement la persistance des conflits ethniques, la dégradation de l'environnement, la criminalité transnationale et le terrorisme ne pourront être relevés que par des efforts collectifs sous l'égide de l'ONU.

Le Bélarus contribuera activement à la tâche de l'élaboration d'une nouvelle image de marque de l'ONU afin de rendre l'Organisation capable de relever les défis auxquels elle est quotidiennement confrontée. Mon pays fait partie des États Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, États qui ont doté l'Organisation d'objectifs et de principes si sublimes et si nobles. Leur consolidation et leur développement restent notre souci.

L'organisation a certainement subi cette année l'une des épreuves les plus difficiles de son histoire. L'ONU s'est retrouvée pratiquement marginalisée pendant la crise autour de la Yougoslavie. La décision de recourir à la force militaire contre un État souverain a été prise, sans l'autorisation du Conseil de sécurité.

Bien que le règlement de la crise au Kosovo ait été à nouveau ramené sous l'égide de l'ONU, l'on ne saurait écarter la possibilité d'une répétition des tentatives d'utiliser aveuglément la force, en dehors des mécanismes du Conseil de sécurité. Par conséquent, la question de savoir si le Conseil de sécurité devrait toujours rester la seule — je répète la seule — instance internationale ayant le pouvoir d'autoriser le recours à la force pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure sans réponse.

La réponse à cette question déterminera la tournure des événements au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Vivra-t-on dans une ère de justice et de primauté du droit, ou retournera-t-on à l'époque de la loi du plus fort? D'un point de vue historique, une telle évolution nous ramènerait à la situation qui prévalait dans le monde au début de ce siècle. N'oublions pas qu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, les nations étaient divisées

en deux catégories : les sujets et les objets du droit international, et le destin de chacune d'elles était totalement lié à sa capacité de se défendre militairement.

Je crois qu'un ordre mondial différent de celui dans lequel nous vivons serait avantageux pour toute la communauté internationale. L'instauration d'un tel ordre mondial garantirait l'égalité entre tous les pays et leur protection, grâce au droit international et à l'ONU. La possibilité du Conseil de sécurité d'exercer ses prérogatives, de faire régner et de maintenir la paix et la sécurité constitue le facteur essentiel d'un tel système.

Bien entendu ceci constitue une lourde responsabilité placée sur les épaules du Conseil de sécurité et de celles de ses États Membres. Nous pensons que l'augmentation du nombre des sièges permanents et non permanents au Conseil, sur la base d'une répartition géographique équitable, pourrait constituer une mesure importante en vue d'améliorer son efficacité.

Guidé par sa volonté de contribuer davantage au renforcement de la paix et de la sécurité, le Bélarus a présenté sa candidature pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2002-2003. Les élections pour l'attribution des sièges sont prévues en 2001, au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

S'agissant de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité qui incombe à l'ONU, je voudrais souligner le besoin d'une utilisation plus complète de la panoplie de mesures prévues par la Charte. On devrait mettre particulièrement l'accent sur la prévention des conflits, par des moyens pacifiques, prévention qui pourrait produire des résultats tangibles si elle est appliquée de façon cohérente et efficace. Cette assertion peut être illustrée par l'évolution positive constatée dans le processus de paix au Moyen-Orient. Un processus dont se félicite le Bélarus et qu'il appuie. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que mon gouvernement est disposé à contribuer de façon active à la résolution des conflits nés de l'éclatement de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), et particulièrement à accueillir dans notre capitale Minsk, la conférence internationale sur le Haut-Karabakh.

Il y a plus de 50 ans, un groupe d'États souverains, parmi lesquels le Bélarus ont fondé l'Organisation des Nations Unies pour «proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine». Pour respecter ses engagements, la communauté internationale ne doit pas rester inactive face aux violations massives et systématiques des

droits de l'homme. Le génocide au Rwanda, la crise du Timor oriental et tant d'autres événements de cette nature doivent amener l'ONU à agir de façon résolue. Mais toute mesure éventuelle devrait être prise en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Parallèlement, il est évident que les principes sacrés de la protection des droits de l'homme perdent leur sens s'ils sont interprétés de manière sélective. Malheureusement, les États continuent encore trop souvent d'appliquer le système de deux poids, deux mesures dans l'interprétation de la notion de droits de l'homme dans leur politique internationale. Il serait à la fois dangereux et fallacieux de présumer qu'on peut protéger les droits de l'homme, en utilisant des moyens qui ne tiennent pas compte du principe de souveraineté des États. Le fait de ne pas tenir compte des intérêts d'un État pour défendre des valeurs individuelles peut avoir des conséquences imprévisibles.

La mondialisation est en train de créer une situation où la prospérité, voire le sous-développement de certaines régions, ou les conflits dont elles sont le théâtre, ont une incidence directe sur les affaires mondiales. De ce point de vue, l'évolution du monde au cours du XXIe siècle sera largement influencée par le processus qui est en train de prendre forme dans la grande région d'Eurasie, une région dont mon pays fait partie intégrante.

Le Bélarus, un État multiethnique et multiconfessionnel, a grâce à Dieu, su éviter les conflits ethniques et religieux qui ont caractérisé la plupart des pays qui faisaient partie de l'ex-URSS. Une bonne gestion gouvernementale et un système efficace pour faire respecter la loi nous ont permis d'assurer la sécurité de notre société et de notre peuple. Situé aux carrefours de l'est et de l'ouest, du nord et du sud de l'Europe, le Bélarus pourra contribuer de manière plus significative au succès la coopération internationale pour lutter contre le crime transfrontière, le terrorisme et le trafic de drogue.

Il y a quelque jours, le Bélarus a adhéré à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Mon pays souscrit également à l'idée de convoquer une conférence de l'ONU ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'élimination du terrorisme.

Le Bélarus est prêt à coopérer activement avec l'ensemble de la communauté internationale pour relever ces défis et autres problèmes régionaux et mondiaux. La politique étrangère du Bélarus reste surtout caractérisée par un désir d'ouverture en cherchant à établir un réseau de bonnes

relations de voisinage dans lequel notre pays prendra une part active.

Fidèle à sa position de principe sur l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Bélarus fait preuve de bonne volonté et agit de façon constructive pour empêcher la réapparition de nouvelles lignes de fracture en Europe. À cet effet, nous appuyons l'idée d'adopter, au sommet d'Istanbul de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la charte pour la sécurité européenne, qui deviendrait un code de conduite pour l'ensemble de l'Europe.

Faisant partie — au plan historique et géographique — de la civilisation européenne, le Bélarus cherche à devenir un membre à part entière des processus d'intégration sur le continent. Le rapprochement entre le Bélarus et la Russie est conforme aux processus de développement mondial. La consolidation des efforts par le Bélarus et la Russie, qui jouit d'un appui public dans les deux pays, nous permet de régler plus efficacement les problèmes qui se posent aux deux États et aux deux peuples.

Le Bélarus est devenu un membre à part entière du Mouvement des pays non alignés. Nous partageons les valeurs et la philosophie du Mouvement et les dispositions du Plan d'action du Mouvement qui sont conformes aux principes et objectifs des Nations Unies, ainsi qu'aux défis mondiaux de mise en place d'un ordre mondial multipolaire.

Malheureusement, le monde entre dans un nouveau siècle avec un fardeau d'armements si puissants qu'ils peuvent éliminer toute vie sur la planète. Pour cette raison, le désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, reste l'une des premières priorités de l'Organisation. Il y a quelques années, le Bélarus a fait un choix historique en se débarrassant des armes nucléaires héritées de l'ex-Union soviétique. Aujourd'hui, nous exhortons tous les pays qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à s'associer à ceux qui ont fait de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires leur priorité majeure. Nous sommes également en faveur d'un accord rapide sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

Vu que les puissances nucléaires ne sont pas encore pleinement prêtes à se débarrasser de ces armes, il est urgent de les retirer aussi vite que possible, notamment des régions peuplées. Nous demandons de nouveau aux pays de notre région de revoir leur position quant à l'initiative du Président Lukachenka du Bélarus sur la création d'un espace exempt d'armes nucléaires en Europe centrale et

orientale, tel que cela est reflété dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. La prise par les pays de la région d'engagements juridiques contraignants de ne pas déployer des armes nucléaires sur leur territoire serait très importante pour la sécurité de la famille des nations européennes. Je pense que tôt ou tard, tous nos voisins arriveront à cette conclusion évidente. Comme le temps presse, nous proposons d'entamer des consultations immédiatement avec toutes les parties intéressées pour échanger des idées et rapprocher les positions sur ce problème.

D'autres types d'armes de destruction massive ne sont pas moins dangereux. Nous nous félicitons de l'appel lancé de cette tribune pour protéger nos enfants du fléau de la guerre nucléaire, chimique et biologique. Nous pensons que la communauté internationale aurait raison de créer un mécanisme préventif de mesures coordonnées et opportunes destinées à contrôler la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Ainsi, la délégation du Bélarus prendra l'initiative de présenter à cette session un projet de résolution sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes dans ce domaine. De même, nous appuyons la proposition visant à adopter une résolution sur la consolidation et le respect du Traité sur les missiles antimissile balistiques.

Comme cela a été indiqué à juste titre dans cette salle, la force et l'efficacité de l'ONU dépendent du développement durable de ses États Membres. L'indépendance réalisée, le Bélarus a choisi son propre modèle de développement économique qui reflète effectivement ses propres conditions et ses capacités nationales. C'est un modèle socialement orienté vers l'économie de marché. Notre objectif n'est pas simplement de mettre en oeuvre des réformes pour elles-mêmes, mais d'avoir également une économie plus performante. Ces dernières années, nous avons maintenu une dynamique positive de l'accroissement du produit intérieur brut qui, en 1998, a augmenté de 8 %. Le Bélarus est un pays autonome. Notre dette actuelle est seulement de 133 dollars par habitant.

En tant qu'économie ouverte, le Bélarus exporte plus de la moitié de son produit intérieur brut et prend des mesures énergiques pour trouver sa place dans la division internationale du travail. Notre pays remplit toutes les conditions nécessaires pour cela, y compris un potentiel technique et scientifique appréciable et des ressources humaines importantes. Les résultats économiques sont fondamentaux pour sauvegarder la stabilité sociale. Le déve-

loppement d'institutions démocratiques fait partie intégrante du développement durable. Conscient de toutes ces données, le Gouvernement du Bélarus a initié un dialogue entre toutes les forces politiques du pays en vue d'analyser ensemble les moyens d'un développement politique accru au début du nouveau siècle. Les élections législatives de l'an 2000 et les élections présidentielles de l'an 2001 devraient jouer un rôle important dans ce processus. Le gouvernement fera tout pour que la tenue de ces élections se fasse de façon démocratiques et libre.

Parmi les grands défis auxquels doit faire face l'ONU, il y a la protection de l'environnement et l'atténuation des effets négatifs des catastrophes naturelles et technologiques. Depuis plus de 13 ans, cela a été une question de survie pour notre nation. L'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl représente près de 20 % de nos dépenses budgétaires annuelles. Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre gratitude à tous les États et aux organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales qui, tout au long de ces années, n'ont jamais été indifférentes à la tragédie du peuple bélarussien. Tout en évaluant de façon positive les efforts des Nations Unies, le Bélarus demande à la communauté internationale de poursuivre sa coopération et de renforcer le rôle des Nations Unies dans ce domaine. Avec la Fédération de Russie et l'Ukraine, le Bélarus présentera un projet de résolution sur la question à la présente session. Nous espérons que les États Membres apporteront leur appui décisif.

La présente session de l'Assemblée générale constitue une phase importante dans la préparation de l'Assemblée du millénaire qui devrait prendre des décisions concrètes dignes de cet organe. La République du Bélarus a proposé comme sujet de discussion à l'Assemblée de l'an 2000 la question du rôle des Nations Unies dans la consolidation de la paix et du développement humain durable dans le contexte de la mondialisation. Conscient de l'importance historique de cet événement, le Bélarus contribuera activement au succès de l'Assemblée et du Sommet du millénaire. Il réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Paek Nam Sun, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Paek Nam Sun** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, notre satisfaction à

l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que votre talent diplomatique et votre riche expérience contribueront grandement aux travaux de la présente session.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de la République d'Uruguay, pour sa contribution concrète aux activités de l'Organisation des Nations Unies durant son mandat à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié les efforts du Secrétaire général en vue du renforcement des fonctions et du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

La présente session, qui se tient à un moment historique du changement de siècle, a une mission importante, qui consiste à donner un nouvel espoir à l'humanité. Les défis et les difficultés auxquels est confrontée la société internationale sont de plus en plus complexes. La guerre froide a cessé mais la domination et l'hégémonie continuent d'exister. Le despotisme et l'arbitraire continuent de poser de grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales. À cause de ce despotisme et de cet arbitraire, qui prévalent tant dans les relations internationales, les principes de justice et d'honnêteté sont souvent méconnus et le principe de l'égalité souveraine — important pour les activités des Nations Unies — est ébranlé jusqu'à sa base.

Par ailleurs, nous avons récemment été témoins de situations graves où l'on a fait ingérence par la force dans les affaires intérieures d'États souverains. Aujourd'hui, la société internationale doit choisir l'une des deux options suivantes : que le XXIe siècle soit un siècle d'indépendance, d'égalité et de paix, ou qu'il soit un siècle de despotisme et de l'arbitraire. Si nous choisissons la seconde option, tous les pays ayant des capacités de défense nationale faibles seront vulnérables aux bombardements, comme cela été le cas en Yougoslavie.

Comme nous le savons tous, la péninsule coréenne est au centre de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, en tant que partie directement concernée, je tiens à saisir cette occasion pour présenter en détail les vues et les positions concernant la situation actuelle dans cette péninsule. Nous pensons que cela sera une contribution très efficace aux travaux de la présente session.

À l'heure actuelle, la République populaire démocratique de Corée est impudemment représentée comme une zone dangereuse de prolifération d'armes nucléaires et de

menaces de missiles. Par exemple, un tunnel vide est suspect et devient une installation nucléaire souterraine tandis qu'un satellite est qualifié de missile balistique. Cela est maintenant utilisé comme prétextes pour relancer un plan de «guerre des étoiles», émanation de la guerre froide, sous une autre forme baptisée «système de défense par missiles». Entre-temps, les tentatives d'un État vaincu de se réarmer ou de redevenir une puissance militaire s'accroissent le plus possible et l'on avance même l'idée d'un débat demandant les armements nucléaires.

Conformément au plan d'opération 502798, ayant pour but de mener des attaques préventives contre la République populaire démocratique de Corée, des forces de frappe à grande échelle se sont amassées subrepticement à l'intérieur et autour de la Corée du Sud. Elles se préparent au véritable combat par le biais d'exercices militaires conjoints. Cela devient presque une réalité, non pas une simple hypothèse, que la péninsule coréenne deviendra les deuxièmes Balkans. Dans la région des Balkans, une crise humanitaire a servi de prétexte à la guerre, alors que sur la péninsule coréenne, la prétendue question des missiles est en passe d'être utilisée aux mêmes fins.

En lançant notre satellite nous avons exercé nos droits égaux d'utiliser l'espace extra-atmosphérique, ce qui est reconnu par l'Organisation des Nations Unies. Renforcer nos capacités de défense nationale relève de notre droit souverain à la légitime défense : cela ne constitue nullement une violation d'une obligation quelle qu'elle soit contractée par la République populaire démocratique de Corée en vertu des traités internationaux en vigueur. Néanmoins, la République populaire démocratique de Corée est devenue la cible du despotisme et de l'arbitraire des États-Unis. La raison en est très claire: placer l'ensemble de la péninsule coréenne sous leur contrôle est la première priorité de la stratégie des États-Unis en Asie. À l'instar de la Yougoslavie qui est devenue un obstacle à la domination des États-Unis sur la région des Balkans, l'adhésion de la République populaire démocratique de Corée au socialisme est considérée comme un obstacle à la stratégie des États-Unis en Asie.

On peut en dire autant du Japon qui a recours à une campagne hystérique contre la République populaire démocratique de Corée. Le Japon est le seul pays qui n'a pas répondu de ses crimes du passé contre la République populaire démocratique de Corée et il pense à tort que, si notre République est étouffée, la question de responsabilité de ses crimes du passé disparaîtra d'elle-même. En plus de cela, le Japon invente des menaces, l'une après l'autre, comme une excuse pour devenir une puissance militaire.

Notre peuple est épris de paix et il y aspire même plus que d'autres : il a vécu pendant la première moitié du siècle sous la domination coloniale du Japon et il vit dans la seconde dans un état de belligérance avec les États-Unis. Néanmoins, nous ne mendions pas la paix : nous voulons une paix dans laquelle nous pouvons jouir d'une vie indépendante, non pas la paix des esclaves auxquels on dénie toute liberté.

La souveraineté est vitale pour la République populaire démocratique de Corée et le socialisme est la vie de notre peuple. C'est la volonté inébranlable de notre peuple, et c'est la politique de l'État de la République populaire démocratique de Corée, de défendre, de consolider et de développer au maximum notre propre style de socialisme, choisi par le peuple lui-même. Il s'agit d'un exercice du droit à l'autodétermination et de la liberté de choix reconnu par les Nations Unies. L'affrontement d'aujourd'hui sur la péninsule coréenne est essentiellement un affrontement entre ceux qui sont les maîtres de leur propre pays et qui essaient de défendre tout ce qui leur appartient et les forces étrangères qui leur veulent du mal. C'est le principal facteur qui sous-tend l'instabilité constante sur la péninsule coréenne.

Voilà où se trouve la réponse à la question de savoir qui menace qui. Il n'est pas facile pour notre peuple, qui a un petit territoire et une population réduite et qui manque de quasiment tout, de défendre sa souveraineté seul face à la politique de pouvoir collective et hostile des États-Unis et des forces qui leur sont soumises. Nous n'avons d'autre choix que de renforcer nous-mêmes nos capacités de défense nationale, bien que cela signifie que nous devons nous serrer la ceinture. Du fait que nous manquons de capacités, le Camarade Kim Jong Il, le grand dirigeant de notre peuple, applique une politique de «l'armée d'abord». Cette politique est notre unique façon d'unir le peuple tout entier avec l'armée dans un rempart, nous permettant ainsi à la fois de défendre notre pays et de développer son économie. Malgré les tentatives politiques, militaires et économiques constantes des forces hostiles de nous asphyxier, nous avons jusqu'à présent réussi à défendre notre souveraineté et à empêcher qu'une autre guerre n'éclate sur la péninsule coréenne. Cela montre la force de la politique de «l'armée d'abord», pour défendre le socialisme et assurer la paix avec ses armes.

Pour assurer une paix et une sécurité durables sur la péninsule coréenne, il faut mettre fin aux relations hostiles qui existent entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et réunifier la Corée. La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont toujours dans un état d'armistice temporaire. Le relâchement

de la tension sur la péninsule coréenne et l'élimination du danger de guerre seront possibles lorsque les États-Unis auront abandonné, entre autres, leur politique hostile contre la République populaire démocratique de Corée et lorsqu'ils auront conclu un accord de paix avec elle. Il n'y a aucune raison convaincante pour que les États-Unis continuent de s'opposer à la seule République populaire démocratique de Corée seule dans le nord-est de l'Asie, 10 ans pratiquement après la fin de la guerre froide. Nous n'avons jamais voulu la guerre, mais nous nous efforçons de réaliser une réunification pacifique de notre pays.

Nous avons déjà indiqué clairement que nous ne considérerions pas les États-Unis comme un ennemi permanent. Nous avons aussi pleinement fait montre de notre bonne foi par notre application sincère au cours des cinq dernières années du Cadre convenu entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. Nous avons également indiqué qu'alors que nous continuerons de faire des efforts pour rattraper les pays voisins dans le domaine des activités spatiales pacifiques, nous sommes prêts à discuter à tout moment de la question des missiles, si les nations hostiles sont sincères dans leurs intentions de dissiper nos inquiétudes. Il appartient maintenant aux États-Unis de nous prouver leur bonne foi par des actes concrets, s'ils n'ont pas de mauvaises intentions à l'égard de République populaire démocratique de Corée. Il est encourageant que les États-Unis aient récemment décidé de lever partiellement les sanctions économiques contre la République populaire démocratique de Corée, mais nous attendons impatientement une levée globale et réelle de toutes les sanctions.

Si les États-Unis mettent un terme à leur politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée et cherchent à améliorer leurs relations avec notre pays, nous répondrons également en toute bonne foi. Pour le moment, nous allons tenir des pourparlers de haut niveau pour régler les questions en suspens entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Ces pourparlers vont se tenir pour répondre à la demande des États-Unis et nous suspendrons les lancements de missiles pendant la durée des pourparlers.

Les États-Unis ne devraient pas essayer de mettre à l'épreuve la puissance de nos capacités militaires ou d'effrayer et de soumettre notre peuple avec des menaces et des provocations militaires. De tels actes insensés entraîneront sans aucun doute une vigoureuse réaction de légitime défense avec de possibles conséquences catastrophiques.

L'ONU doit s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la paix dans la péninsule coréenne en mettant en oeuvre,



au plus tôt, la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale, demandant la dissolution du Commandement des Nations Unies.

Notre nation souhaite depuis longtemps réaliser la réunification nationale. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour assurer la paix et la sécurité durables dans la péninsule coréenne. Tant que la Corée restera divisée, la situation de la péninsule coréenne et des zones environnantes restera instable, ce qui porte préjudice à la paix en Asie mais aussi dans le reste du monde.

Nous avons déjà établi les principes de la réunification nationale. Les trois principes que sont l'indépendance, la réunification pacifique et l'unité nationale, principes auxquels ont adhéré le Nord et le Sud de la Corée et qu'ils ont reconnu officiellement aux niveaux national et international dans la déclaration commune du 4 juillet, constituent la base du grand programme de réunification. Ils sont la pierre angulaire de la réunification nationale que l'Organisation des Nations Unies a officiellement reconnue dans la résolution adoptée à la vingtième session de l'Assemblée générale.

La formule la plus honnête et la plus raisonnable pour la réunification est celle d'un système de confédération, qui permettra au Nord et au Sud de la Corée de réaliser la réunification nationale de manière juste et sans à-coups, sur la base du respect des idées et des systèmes des deux parties. Toute tentative faite par l'un de changer l'autre, d'émettre des revendications au sujet d'une «politique du rayon de soleil» ou d'«engagement», en ignorant le fait que le Nord et le Sud ont deux idéologies et systèmes différents, ne pourrait qu'entraîner affrontements et conflits.

Afin d'éliminer les différends entre le Nord et le Sud et d'encourager la réconciliation et l'unité nationales, les autorités sud-coréennes devraient, notamment, abolir la loi de la sécurité nationale, qui fait de nos citoyens des ennemis. L'emprisonnement de délégués de mouvements patriotiques en faveur de la réunification en Corée du Sud, qui se sont rendus à Pyongyang en août dernier, à cause de leur participation au prestigieux festival de la réunification, est un exemple manifeste d'acte antiréunification et de violation des droits de l'homme de la part des autorités sud-coréennes, qui ont brandi la loi de la sécurité nationale. Les autorités sud-coréennes parlent maintenant de réconciliation et de coopération avec le Nord mais, dans les coulisses, elles condamnent les contacts et les échanges entre les peuples et les personnalités du Nord et du Sud de la Corée comme étant des activités criminelles et oppriment les

forces patriotiques en faveur de la réunification en invoquant la loi de la sécurité nationale.

Par conséquent, tant que la loi de la sécurité nationale et les lois antinationales et antiréunification resteront en vigueur, il sera impossible de parvenir à la réconciliation et à l'unité nationales et d'entretenir des contacts et des échanges entre le Nord et le Sud de la Corée. Ce n'est que lorsque les autorités sud-coréennes adopteront une attitude d'indépendance nationale et de patriotisme, et qu'elles cesseront de dépendre de forces étrangères et de collaborer avec celles-ci, que les relations entre le Nord et le Sud pourront faire place à la confiance et à la réconciliation et qu'une percée décisive permettra la réunification.

Le 18 avril de l'an dernier, l'honorable Général Kim Jong Il a présenté une politique en cinq points de grand rassemblement national visant à accélérer la réunification pacifique et indépendante du pays. Cette politique consiste : premièrement, à se baser sur le principe de réunification nationale; deuxièmement, à rassembler l'ensemble de la nation sous la bannière du patriotisme et de la réunification nationale; troisièmement, à améliorer les relations entre le Nord et le Sud; quatrièmement, à lutter contre la domination étrangère et les forces opposées à la réunification; cinquièmement, à développer les échanges, les contacts et le dialogue et à renforcer la solidarité et la coalition dans l'ensemble de la nation.

La grande unité de l'ensemble de la nation reviendrait à la réunification nationale. Même si nombre de difficultés et d'obstacles subsistent sur la voie de la réunification nationale, nous sommes optimistes à cet égard. Notre nation est une, tout comme l'est notre patrie. Sous la bannière de la réunification nationale, il est certain que notre nation parviendra à l'unité nationale.

Le XXIe siècle doit être un siècle d'indépendance où la politique de dominion et le despotisme n'auront plus cours et la souveraineté de tous les États sera pareillement respectée. Si nous voulons que le prochain siècle soit marqué par l'indépendance et la paix durable, il nous faut établir un ordre international juste qui refuse le despotisme et l'arbitraire.

À cette fin, le principe du respect de la souveraineté doit être strictement appliqué comme étant le principe suprême des relations internationales. L'assertion que le désarmement, les droits de l'homme et les questions humanitaires doivent être placés au-dessus de la souveraineté doit être vigoureusement dénoncée comme étant une tentative dangereuse de justifier la domination et l'arbitraire. Les

différends ne peuvent être réglés de manière appropriée par des mesures despotiques et arbitraires, telles que les sanctions et l'utilisation de la force. Ils doivent, au contraire, être réglés par le dialogue et la négociation sur tous les fronts.

Les pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui insistent sur le fait qu'ils ont la responsabilité de régler leurs problèmes par le biais du dialogue et de la négociation jouissent de l'appui de la communauté internationale. Il importe d'établir un ordre international juste pour assurer l'impartialité dans l'élaboration et l'application des traités internationaux relatifs au désarmement, aux droits de l'homme, etc. La politique de deux poids-deux mesures consistant à invoquer de manière abusive le droit international comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'États souverains et utiliser la force contre ces derniers doit être strictement rejetée.

Pour que les Nations Unies assument leurs responsabilités et leur rôle conformément à la Charte, il faut que la démocratie soit concrétisée dans les activités des Nations Unies. Si l'autorité de l'Assemblée générale n'est pas renforcée et si le Conseil de sécurité n'est pas restructuré au plus tôt, l'ONU ne pourra pas faire face aux exigences d'une situation évoluant rapidement et relever les nouveaux défis. L'autorité de l'Assemblée générale, où tous les États Membres sont représentés et agissent en interaction de manière démocratique et sur un pied d'égalité, devrait être consolidée.

Si l'Assemblée générale se voit habilitée à délibérer sur des questions cruciales, comme le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à examiner en dernier recours les résolutions importantes adoptées par le Conseil de sécurité concernant les sanctions et l'utilisation de la force, cela permettra d'instaurer une plus grande justice dans les activités des Nations Unies et de contrecarrer les décisions arbitraires prises par certains pays. Le Conseil de sécurité doit être réformé afin que toutes les régions y soient représentées de manière égale et que la transparence de toutes ses activités soit assurée.

À cet égard, nous sommes catégoriquement opposés à l'attribution d'un siège de membre permanent à un pays vaincu qui ne se serait pas encore acquitté de sa dette pour les crimes qu'il a commis dans le passé. Nous pensons que la proposition faite par les membres du Mouvement des pays non alignés d'augmenter d'abord le nombre de sièges non permanents — décision sur laquelle il est relativement facile de s'entendre à ce stade — mérite d'être examinée très sincèrement. Dans la mesure où le Conseil de sécurité

agit au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU, ses méthodes de travail, et en particulier son processus de prise de décisions, devraient être rendus plus transparents pour tous les États Membres.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera de faire des principes d'indépendance, de paix et d'amitié les idéaux fondamentaux de sa politique étrangère.

Nous sommes convaincus que l'importance que nous attachons à l'indépendance, la paix et l'amitié dans les relations internationales est en conformité avec les objectifs et principes des Nations Unies et contribue à la paix et la sécurité sur la péninsule de Corée, en Asie et dans le reste du monde.

Enfin, je voudrais assurer les membres de l'Assemblée que la délégation de la République populaire démocratique de Corée fera des efforts sincères pour assurer le succès de la présente session et qu'elle coopérera activement avec le Président dans l'accomplissement de sa tâche.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, S. E. M. Surin Pitsuwan.

**M. Pitsuwan** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, j'adresse mes sincères félicitations au Président pour son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Je suis certain que sous sa direction et grâce à son expérience, cette session mènera à bien ses travaux et qu'elle préparera le terrain pour l'Assemblée du millénaire et le sommet du millénaire de l'an prochain.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Didier Operti, Président de l'Assemblée, à sa cinquante-troisième session. Ma délégation lui est très reconnaissante pour le rôle de premier plan qu'il a joué et le dévouement inébranlable dont il a fait preuve en assumant les lourdes responsabilités qui lui ont été confiées l'an dernier.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, féliciter la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga de leur admission en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies; cela renforcera encore le caractère universel de l'Organisation.

Alors que nous sommes réunis à l'aube du nouveau millénaire, nous constatons que l'ONU et la communauté internationale sont encore préoccupées par le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, il ne s'agit là que d'un des nombreux objectifs de l'Organisation; l'instauration de la coopération internationale grâce au règlement des problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire et grâce à la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous n'en est pas moins un objectif important énoncé dans la Charte.

Le modèle traditionnel de sécurité prédomine invariablement dans les débats et les mesures qui sont par la suite adoptées en matière de paix et de sécurité internationales. Dix ans après la fin de la guerre froide, les organisations régionales et internationales ont tendance à se concentrer essentiellement sur les conceptions traditionnelles de la sécurité et leurs instruments connexes pour résoudre les problèmes de sécurité. En Asie du Sud-Est, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est traite de certains aspects des questions de sécurité au sens traditionnel du terme.

Mais notre conception traditionnelle de la sécurité est malheureusement très inadéquate pour relever les nouveaux défis auxquels l'humanité est confrontée. La portée très étroite de sa définition est une sorte de camisole intellectuelle qui limite notre capacité de définir les nouvelles menaces de notre temps et d'y répondre.

Cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale se déroule sous l'ombre menaçante des conflits qui ont ravagé le Kosovo et le Timor oriental. Chacun de nous s'inquiète des implications et des conséquences des actions que nous avons choisi de mener pour résoudre ces conflits.

De plus en plus souvent, la communauté internationale se trouve confrontée à des conflits à l'intérieur des États plutôt qu'entre des États ou des groupes d'États, comme c'était le cas par le passé. Plutôt que de défendre les droits, les intérêts et la souveraineté de l'État, nous devons aujourd'hui nous employer à défendre le bien commun, à protéger les droits qui transcendent les frontières et à intervenir pour promouvoir et sauvegarder des idéaux et des objectifs humanitaires.

L'Organisation est maintenant appelée à fournir des directives claires pour que nous puissions poursuivre ensemble ces nouveaux objectifs ambitieux et cette tâche complexe. Tant que nous ne parviendrons pas à établir des critères, à définir des objectifs et à dégager un consensus,

la communauté internationale ne sera pas en mesure de résoudre efficacement ces nombreux conflits internes tenaces. La période qui nous sépare du sommet du millénaire de septembre prochain nous donne l'occasion d'examiner ensemble cette question. Je félicite le Secrétaire général qui a joué un rôle actif pour lancer ce processus de consultation dès le début de la présente session. Ma délégation lui assure qu'elle coopérera pleinement avec lui et tous les membres de l'Assemblée pour faire en sorte que cette quête historique soit couronnée de succès.

Mais n'oublions pas qu'avant de protéger et de promouvoir ces intérêts communs, de sauvegarder les droits au-delà des frontières et d'envisager des interventions sur le terrain pour des raisons humanitaires, nous devons nous assurer que nous sommes en accord quant à ce que nous devons et à ce que nous voulons protéger et promouvoir.

Je propose que nous commençons à modifier notre vision traditionnelle et exclusive de la sécurité et de la souveraineté des États pour examiner sérieusement le nouveau concept de la sécurité humaine. C'est une notion qui nous mène au-delà de la conception traditionnelle car elle touche à de nouvelles questions. Excepté pour le fait que l'être humain est placé au centre de notre définition de la sécurité, la portée générale de ce qui relève du domaine de la sécurité humaine reste à être définie. La sécurité est à présent liée aux êtres humains plutôt qu'à l'État.

L'une des interprétations modernes de la sécurité humaine inclut le respect de la dignité humaine, la protection et la promotion des droits de l'homme et le recours au droit humanitaire, la protection des femmes, des enfants et des non combattants des effets des conflits armés et enfin la lutte contre le terrorisme. Nous avons également constaté qu'une action concertée peut nous permettre d'atteindre ces objectifs grâce à des efforts conjoints pour éliminer les mines terrestres antipersonnel, empêcher la prolifération des armes légères et combattre le crime organisé. Cette interprétation quelque peu limitée de la sécurité humaine met en avant la protection physique des êtres humains tout en visant à les affranchir de la peur. C'est un premier pas dans la bonne direction.

Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Nous pensons que la sécurité humaine devrait avoir une définition plus large. Pouvons-nous nous permettre de continuer à attacher moins d'importance aux dimensions sociales et économiques de la sécurité humaine? Pouvons-nous en toute honnêteté jouir d'une réelle sécurité lorsque 1,3 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et que 840 autres millions continuent de souffrir de la malnutrition? Pouvons-

nous vraiment jouir d'une vie exempte de peur si elle n'est pas également exempte de pauvreté, c'est-à-dire une vie dans un monde débarrassé des maladies infectieuses, de l'analphabétisme, de la misère, des catastrophes naturelles et des troubles sociaux? Si nous tenons à protéger les enfants des effets meurtriers de la guerre en période de conflit, ne devrions-nous pas leur accorder une égale attention en pourvoyant à leurs besoins essentiels en temps de paix? Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la nécessité de délivrer les peuples de la pauvreté. À notre avis, les êtres humains ne commenceront à jouir vraiment de la sécurité que lorsqu'ils auront la possibilité de gagner leur vie, de compter sur eux-mêmes, d'avoir des chances égales de développer leurs moyens de subsistance et de prendre leurs propres décisions sur leur propre avenir. Tout cela ne sera pas possible tant que les gens seront menacés par des maux socioéconomiques tels que la pauvreté, la maladie, la dégradation de l'environnement et les vices sociaux comme la drogue.

La nécessité de rechercher la sécurité humaine dans ce sens plus large et plus global est rendue encore plus pressante par les défis multiformes qu'une mondialisation débridée nous prépare. Certes, la mondialisation nous a ouvert beaucoup de nouvelles perspectives, elle a eu de nombreux avantages importants, comme la création de marchés mondiaux plus compétitifs, et donc une plus grande rentabilité de production et une croissance économique plus rapide. Mais je pose la question : la mondialisation a-t-elle aidé à éliminer la pauvreté dans les sous-régions marginalisées du monde ou aboli les inégalités sociales et économiques, y compris dans le monde développé? Nous ne pouvons nier que les forces incontrôlées du marché et les mouvements débridés de capitaux à court terme, pour ne prendre que quelques exemples de la mondialisation, ont eu des répercussions dévastatrices sur l'économie de nos pays, sur notre cohésion sociale, notre stabilité politique et notre identité culturelle — dans de nombreux cas aggravant la situation au lieu de l'améliorer.

Les événements de la récente crise financière en Asie nous ont mis face à face avec les pires conséquences de la mondialisation. Des millions d'adultes se sont ainsi retrouvés sans emploi et un grand nombre d'enfants ont dû abandonner l'école. Mais la crise nous a rendus peut-être encore plus résolus à relever ce défi d'abord financier, mais qui a eu des répercussions sociales considérables. Nous avons appris que pour répondre aux dimensions multiples du pari de la mondialisation, il faut une solution multiforme.

Dans notre cas, nous avons entrepris, outre les réformes et ajustements économiques classiques, de concentrer

nos efforts sur les menaces à court et à long terme à la viabilité et au bien-être de chacun et de notre société dans son ensemble. Nous faisons par conséquent porter en priorité l'accent sur la création de filets de protection sociale et le développement des ressources humaines. C'est une stratégie qui met au centre de nos efforts nationaux la population, considérée comme moteur de notre relance économique. Je peux dire avec fierté que nos efforts ont fini par porter leurs fruits. Nous sommes sortis de la crise plus compétitifs, avec de meilleures capacités d'adaptation et mieux préparés, économiquement et socialement.

À l'échelle mondiale, je suis convaincu que pour relever les défis de la mondialisation et profiter de tous ses avantages, nous devons nous unir pour promouvoir une mondialisation à visage humain. Ce n'est pas une idée nouvelle. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en a parlé. L'ONU, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, défend depuis longtemps cette idée. Malheureusement, lorsqu'elle a été lancée il y a quelques années, elle était encore considérée comme trop en avance sur son temps. Si nous trouvons encore ce concept révolutionnaire, c'est nous qui, pour le coup, sommes en retard sur notre temps.

Nous devons veiller à ce que la mondialisation nous apporte, entre autres choses, une plus grande égalité entre les peuples et les nations : l'apaisement des tensions sociales et le renforcement des communautés; l'intégration d'un plus grand nombre de pays comme parties prenantes et partenaires de l'édification de l'économie mondiale; une réduction de la pauvreté et de l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres; une protection et une conservation accrues de notre environnement; une meilleure protection et une meilleure défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales; et surtout, peut-être, tout simplement une vie meilleure pour tous.

La tenue de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement — CNUCED X — en Thaïlande en février 2000 sera à cet égard un jalon important, un moment de vérité dans notre effort pour mettre en place une mondialisation à visage humain. Nous examinerons tous ces défis ensemble. Nous espérons être en mesure de canaliser le raz-de-marée de la mondialisation pour le transformer en une force bienfaitrice de reconstruction et de répartition équitable des richesses et des chances, par opposition à la force menaçante de destruction et de déstabilisation qu'elle a été jusqu'à présent.

J'ai le plaisir de dire que nos préparatifs pour la Conférence (CNUCED X) avancent bien. Je voudrais à cette

occasion transmettre à l'Assemblée l'assurance du Gouvernement thaïlandais que Bangkok sera bien prête pour la Conférence en février 2000. La Thaïlande, pays hôte, encourage vigoureusement tous les États Membres à envisager l'envoi à Bangkok de délégations au plus haut niveau possible.

S'unir pour promouvoir une mondialisation à visage humain contribue de manière importante à la promotion de la sécurité humaine. L'ONU joue déjà un rôle de premier plan dans la réalisation de cet objectif à l'échelle mondiale. Mais l'ONU ne peut le faire seule. Elle a besoin de travailler en partenariat avec le secteur non gouvernemental, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Dans un sens, notre effort de définition et de promotion de la sécurité humaine a des implications philosophiques et pratiques, à la fois positives et négatives, pour nous États souverains et pour l'ONU en tant que première Organisation multilatérale mondiale. Nous nous engageons maintenant dans une entreprise de définition de ce que sera le rôle fondamental de l'ONU au prochain millénaire. J'exhorte chacun de nous à contribuer ensemble à cette importante mission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. Youssouf Ouedraogo.

**M. Ouedraogo** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, votre brillante élection à la présidence de la présente session est un hommage rendu à vos mérites personnels, à vos éminentes qualités de diplomate et à votre pays, la Namibie — la Namibie qui représente pour nous le symbole de la lutte contre l'oppression. Avant toute chose, donc, qu'il me soit permis de vous adresser nos sincères et vives félicitations. Votre pays et le Burkina Faso partagent les mêmes idéaux, les mêmes valeurs et une vision similaire de l'avenir de l'Afrique et du monde. Autant dire, Monsieur le Président, que pour le succès de votre mission, notre disponibilité et notre coopération vous sont d'avance acquises.

Comment ne pas rendre également hommage à votre prédécesseur, M. Didier Operti, qui s'est acquitté avec brio de ses lourdes responsabilités au cours de cette année particulièrement éprouvante? À cet hommage, j'associe le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont le travail à la tête de l'Organisation des Nations Unies mérite notre forte appréciation et notre plein soutien.

Je voudrais enfin féliciter les trois nouveaux membres qui font leur entrée dans la grande famille des Nations

Unies : le Royaume des Tonga, la République de Nauru et la République de Kiribati.

La présente session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation, la dernière de ce siècle, s'ouvre à un moment où la vie internationale reste toujours caractérisée par la récurrence et la persistance des conflits et les antagonismes interétatiques et interethniques.

La mondialisation amorcée de l'économie internationale et la libéralisation du commerce mondial ont, semble-t-il, plus que jamais, aggravé les disparités économiques et sociales entre les peuples. Les nobles objectifs de l'Organisation que sont la promotion de la paix, la sécurité, la justice et l'équité paraissent s'éloigner chaque jour.

Certes, les défis à relever s'accroissent, rendant encore plus ardue la tâche de l'ONU. Mais nous avons le sentiment que le prochain millénaire sera celui de l'épanouissement des peuples et singulièrement de ceux des pays en développement.

C'est vrai, le siècle qui s'achève aura été celui de tous les défis et aussi de tous les espoirs. Il aura été par ailleurs l'un des plus productifs, en termes d'instruments juridiques visant une plus grande protection et la promotion des droits humains. Il n'en demeure pas moins qu'il a aussi été porteur de graves dangers qui ont failli mettre en péril l'existence humaine. En effet, le souvenir des deux grandes guerres reste encore vivace.

Née dans le désarroi général de l'après-guerre, pour oeuvrer à l'épanouissement, à l'apaisement, à la recherche d'une véritable sécurité collective pour notre monde, l'Organisation des Nations Unies, il faut le souligner, a fait oeuvre utile, aidée en cela par les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, etc.

Force est cependant de constater qu'en dépit de tous ces efforts, la paix est perçue chaque jour comme une entreprise titanique et lointaine. La vie internationale reste toujours ponctuée de guerres, de conflits et d'affrontements de tous genres qui annihilent les avancées dans le domaine du développement.

Ainsi, au Moyen-Orient, les tensions entre les protagonistes demeurent très vives même si les changements politiques intervenus récemment laissent augurer des perspectives de solution globale de la question palestinienne, en particu-

lier depuis la signature du Mémoire de Sharm el-Sheikh, le 4 septembre dernier.

Dans une conjoncture internationale aussi conflictuelle, comment ne pas se réjouir de voir s'éloigner au Timor oriental le spectre de la guerre qui, n'eussent été la sagesse et le réalisme de toutes les parties engagées dans cette douloureuse épreuve, était inéluctable.

Je ne saurais passer sous silence l'intervention militaire des pays de l'OTAN en Yougoslavie, plus exactement au Kosovo, opération légitimée, dit-on, par le droit d'ingérence humanitaire. Mon pays, le Burkina Faso est de ceux qui pensent qu'une telle ingérence ne devrait être possible que sur la base d'un mandat clair et précis, et sous la supervision de l'ONU.

En effet, si l'objectif d'une telle intervention peut paraître défendable, à savoir la protection d'une minorité martyrisée, la manière de s'y prendre n'en demeure pas moins préoccupante en ce qu'elle est un défi à l'ONU et aux règles élémentaires du droit International. Le Burkina Faso se réjouit donc de ce que l'ONU ait recouvré sa place dans le règlement de cette crise.

Mais l'Afrique est sans nul doute le continent qui a le plus souffert des crises. Si en Guinée-Bissau la paix est revenue, si en Sierra Leone les armes se sont tues à la faveur de la signature de l'Accord de Lomé, le 7 juillet 1999, accord auquel le Burkina Faso a activement participé, les efforts doivent être irrémédiablement poursuivis pour ce qui est de la situation en République démocratique du Congo, dans la corne de l'Afrique et en Angola.

En République démocratique du Congo, une solution est possible à condition que les questions de sécurité qui demeurent les préoccupations essentielles des différents États impliqués dans le conflit soient prises en compte. Le Burkina Faso estime en conséquence que les Accords de Lusaka constituent des propositions qui doivent être acceptées par tous les protagonistes si ceux-ci veulent donner une chance au retour de la paix.

S'agissant du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le Président Blaise Compaoré s'est employé, durant son mandat, à oeuvrer, à la tête de la délégation de haut niveau et en collaboration étroite avec l'ONU, à promouvoir un règlement pacifique de ce conflit, conformément au mandat que le trente-quatrième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement lui a confié à Ouagadougou, en juin 1998.

Nos efforts ont conduit à l'acceptation, par les deux parties, de l'Accord-cadre de Ouagadougou et, au cours du trente-cinquième Sommet de l'OUA tenu à Alger, à celle des modalités de mise en oeuvre du même Accord-cadre. Nous sommes certains que le Président Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'OUA à qui nous avons transmis le témoin, avec l'appui constant et le dynamisme du Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, et en collaboration avec l'ONU et tous les États qui ont joué un rôle positif et discret en vue d'éviter que le pire se produise entre ces deux États frères, assurera à ce dossier des plus sensibles, un dénouement heureux. Il aura besoin, pour ce faire, tout autant de la coopération des deux parties que de notre soutien à tous et, en particulier du soutien de l'Organisation des Nations Unies.

En Angola, voilà plus de deux décennies que dure ce conflit fratricide, nonobstant les sanctions et toutes les mesures prises contre M. Jonas Savimbi et son mouvement, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola. Le Burkina Faso est persuadé qu'à l'instar d'autres conflits, notamment ceux en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, le dialogue entre les protagonistes est la seule et unique voie pouvant mener à une solution juste et durable.

Il va sans dire que ces différents conflits que nous venons d'évoquer, de par leur caractère de plus en plus complexe et inextricable, ne peuvent trouver de solution juste et durable que dans une conjonction des efforts, d'abord des belligérants eux-mêmes, ensuite de la communauté internationale, c'est-à-dire l'ONU mais aussi les organisations régionales et sous-régionales.

En la matière, nous avons pu mesurer, tout au long de notre mandat à la présidence en exercice de l'OUA, avec combien de sérieux et d'engagement, cette organisation travaille à assumer pleinement ses responsabilités comme en témoignent les nombreuses initiatives qu'elle a développées.

Notre conviction est que l'Afrique a définitivement pris la mesure des graves conséquences que font peser sur son développement économique et sur l'épanouissement de ses populations ces multiples conflits. Elle a donc, lors du trente-cinquième Sommet de son organisation, tenue à Alger, pris la courageuse et historique décision de faire de l'an 2000 l'Année de la paix et de la sécurité sur tout le continent.

Ce faisant, nous avons pleinement conscience que pour atteindre un tel objectif, le concours de la communauté internationale est indispensable. Il l'est au plan politique,

notamment pour ce qui est de l'appui à la mise en oeuvre de nos décisions et résolutions, mais il l'est aussi au plan non moins important des moyens logistiques et matériels, de l'assistance technique et du traitement des questions humanitaires.

Cependant, toute paix demeure fragile tant qu'elle n'est pas confortée par un véritable désarmement. C'est pourquoi nous souscrivons à toutes les initiatives internationales de désarmement, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Par ailleurs mon pays a adhéré au programme de lutte contre les mines antipersonnel dont il a signé et ratifié la Convention y relative. Le Burkina Faso se félicite du soutien croissant de la communauté internationale à l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest relative au moratoire sur la production et le commerce des armes légères. Mon pays participe également, aux côtés d'autres membres de la communauté internationale, à des opérations de maintien de la paix, particulièrement en République centrafricaine, dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine.

À l'aube du XXIe siècle, il est navrant de constater que l'économie mondiale reste encore dominée et contrôlée par une minorité d'États qui en manipulent les règles et le fonctionnement au gré de leurs intérêts et au mépris de ceux de la grande majorité que constituent les pays du Sud.

Dans le domaine du développement social, la pauvreté n'a cessé de s'accroître dans les pays en développement où près d'un milliard et demi de personnes, soit le quart de la population mondiale, vit avec moins d'un dollar par jour. La sécurité alimentaire est loin d'être garantie dans ces pays, alors même que dans les pays nantis l'on procède à la destruction massive de produits vivriers afin, dit-on, d'en stabiliser les prix. La pénurie des services, tels que l'approvisionnement en eau potable et les soins médicaux, contraint un tiers de l'humanité à une espérance de vie ne dépassant pas 40 ans. L'analphabétisme limite considérablement l'accès des plus pauvres aux connaissances et, partant, à la gestion de la vie nationale. Les couches les plus défavorisées et les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et les vieillards ne bénéficient pas pleinement d'un système de protection légale.

Sur un plan plus général, les relations économiques internationales connaissent des disparités inacceptables entre nations industrialisées et pays en développement. Ces derniers deviennent de plus en plus vulnérables du fait du déséquilibre structurel et chronique de leurs échanges avec

les pays développés. En dépit des décisions prises par les conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce, la question de l'insertion des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral demeure d'actualité, au regard notamment des lenteurs constatées dans la mise en oeuvre du traitement spécial et différencié devant être accordé à ces pays. Assurément, le défi du XXIe siècle sera celui de la lutte contre la marginalisation des pays du Sud.

Le fardeau de la dette demeure également une préoccupation constante, nonobstant l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés et les importantes décisions prises par le sommet du Groupe des Sept à Cologne, qu'il me plaît ici de saluer.

Pour promouvoir le véritable développement humain durable que l'ensemble des pays en développement appellent de leurs vœux, nous devons oeuvrer pour plus de justice et d'équité dans les échanges internationaux, par la mise en oeuvre de mesures telles que la stabilisation des prix et une garantie des exportations des produits des pays en développement, par la revalorisation des matières premières et la stabilisation des recettes d'exportation; l'indexation des prix des matières premières sur ceux des produits industriels; le libre accès des produits du Sud aux marchés du Nord par la suppression des mesures protectionnistes; la réforme des institutions de Bretton Woods pour les adapter aux nécessités et aux préoccupations des pays en développement; la promotion d'un véritable dialogue Nord-Sud. À cet égard, le Burkina Faso accueille avec intérêt et satisfaction l'initiative européenne visant à organiser l'an prochain un sommet économique entre les États de l'Union européenne et leurs partenaires africains.

Ce n'est plus un secret pour personne que nous pouvons échafauder tous les plans, rêver toutes les ambitions, imaginer toutes les transformations pour notre monde, mais si au coeur de tous nos projets, nous ne plaçons pas la justice, l'équité et la solidarité, ils ne resteront que fantasmes. La justice commande, par exemple, que l'on évite d'affamer toute une population par des sanctions internationales en voulant punir son gouvernement. Et puisque j'aborde cette question, je voudrais réaffirmer notre totale solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne et souhaiter, à la lumière des concessions dont ce pays a fait preuve dans l'affaire Lockerbie, la levée définitive des sanctions qui frappent injustement le peuple frère libyen. Depuis l'historique décision de Ouagadougou, cette exigence est devenue pour nous impérative.

La question de la République de Chine à Taiwan mérite également d'être évoquée dans ce contexte. Au nom de l'équité, comme au nom du principe de l'universalité, le Burkina Faso considère comme injuste de reléguer presque dans l'ostracisme 22 millions de Chinois. C'est pourquoi il soutient fermement l'initiative visant à créer un groupe d'étude pour examiner la situation particulière et exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan afin d'envisager la manière dont celle-ci pourrait être représentée à l'Organisation des Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, une justice dans les relations internationales impose que l'on restructure l'Organisation des Nations Unies, de manière à ce qu'elle réponde aux exigences de notre époque et aux attentes de l'humanité. Pour un système des Nations Unies plus démocratique, plus juste, cette réforme doit toucher au coeur même de son principal organe, le Conseil de sécurité, dont la composition et le fonctionnement devraient être revus et corrigés. Elle doit également permettre de renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation, c'est-à-dire les structures et les activités liées à la promotion du développement économique et social.

Le Burkina Faso considère la personne humaine comme la raison finale de toute chose. C'est ce qui explique que les droits humains, la dignité de l'homme soient au coeur de ses préoccupations. Depuis 1991, en effet, mon pays est résolument engagé dans un processus de démocratisation irréversible, une démocratie qui s'est traduite par l'organisation à plusieurs reprises d'élections municipales, législatives et présidentielles dans des conditions de sérénité et d'objectivité reconnues par les observateurs internationaux. Pour l'essentiel, le processus se consolide et la culture de la démocratie et de la citoyenneté républicaine est en marche. En témoignent la stabilité et la sécurité du pays dans un environnement du moment plutôt perturbé.

Pour nous, la démocratie et la liberté n'ont pas de prix. C'est pourquoi nous n'épargnons aucun effort pour les renforcer et les approfondir. Le Burkina Faso entend aussi apporter sa modeste contribution à l'édification d'un monde plus humain, plus juste et plus solidaire. Car nous sommes convaincus que le nouvel ordre international auquel nous aspirons tous exige que les forces politiques, économiques et sociales du monde s'unissent et s'érigent en catalyseur de progrès pour le bonheur de l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Louis Michel.

**M. Michel** (Belgique) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et à vous remercier d'avoir bien voulu accepter la lourde tâche qui vous attend au long de cette session. L'expression de notre sympathie s'adresse également à la Namibie, votre pays, que vous représentez avec tant de talent. Ma reconnaissance s'adresse également à votre prédécesseur, M. Opertti, pour la façon dont il a guidé nos travaux.

L'occasion m'est aussi offerte de présenter mes sincères félicitations à la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga pour leur adhésion à l'Organisation.

Mon intervention se situe dans le droit fil des propos tenus à cette tribune par la présidence de l'Union européenne. Je voudrais ici simplement souligner quelques points qui nous tiennent particulièrement à coeur.

Au début du mois d'août, deux jeunes enfants africains, Yaguine et Fodé, étaient retrouvés sans vie cachés dans le train d'atterrissage d'un avion de la ligne aérienne Sabena, victimes de leur idéalisme et de leur innocence, qui les avaient poussés à tenter le voyage insensé vers les mirages de la société occidentale.

Yaguine et Fodé nous ont laissé un message émouvant, dont je voudrais ici citer quelques passages :

«Messieurs les membres et responsables, c'est à votre solidarité et votre gentillesse que nous vous appelons au secours en Afrique ... nous souffrons énormément. Nous avons la guerre, la maladie, ... nous avons des écoles mais pour avoir une bonne éducation et un bon enseignement, il faut une forte somme d'argent et nos parents sont pauvres.

Donc, nous, les Africains, surtout les enfants et jeunes Africains, nous vous demandons de faire une grande organisation efficace pour l'Afrique... On a besoin de vous pour lutter contre la pauvreté».

Cette «grande organisation» dont rêvaient Yaguine et Fodé, elle est devant moi dans sa forme la plus universelle. Elle a été conçue dès le départ comme étant l'outil du maintien de la paix et du développement économique et social. Les auteurs de la Charte considéraient l'un et l'autre comme indissociables. Durant la dernière décennie, cette grande organisation est parvenue à construire au niveau universel un socle de valeurs économiques et sociales visant à civiliser le monde, devenu progressivement global.



Je pense ici au travail discret mais tenace visant à l'élaboration, à travers les grandes Conférences et Sommets des Nations Unies, d'une nouvelle orientation du développement. Cet important travail doit être poursuivi et consolidé. Les engagements universels pris à Jomtien pour l'éducation, à Rio pour l'environnement, à Vienne pour les droits de l'homme, à Copenhague pour la dimension sociale, au Caire pour la population mondiale, à Pékin pour les femmes, à Rome pour la faim, et à Istanbul pour les villes, sont des acquis irréversibles du genre humain. Il faut se réjouir que les préoccupations débattues lors de ces rencontres et les conclusions qui en émanent, deviennent de plus en plus souvent les sources d'inspiration de nos politiques nationales, et infléchissent ainsi des convergences politiques indispensables.

Le drame de Yaguine et de Fodé nous ramène à la réalité la plus crue du développement non équilibré. Au moment où je vous parle, 1,3 milliard de femmes et d'hommes vivent ou tentent de vivre avec moins de 1 dollar par jour; 840 millions d'entre eux, dont 160 millions d'enfants, souffrent quotidiennement de la faim et de la malnutrition. Plus grave, comme nous le rappellent les deux adolescents, 260 millions d'enfants ne vont plus à l'école au niveau primaire et secondaire, parce que les moyens font défaut, et 250 millions d'enfants sont mis au travail au lieu de fréquenter les bancs d'école. À l'aube de ce troisième millénaire, notre civilisation éprouve des difficultés croissantes à tolérer plus longtemps une telle marginalisation humaine, un tel déficit de solidarité, en particulier pour les enfants.

Nous devons forger une solidarité encore plus forte dans le cadre de notre Organisation. Nous devons rendre sa place à l'humanisme dans nos relations internationales. Pour que cette lutte contre la pauvreté et pour que ce combat pour l'émancipation porte ses fruits, nous devons accepter de soumettre à un examen critique les mécanismes qui sont à l'origine des fluctuations économiques, qui provoquent les tensions financières et leurs conséquences sociales, qui tolèrent une gigantesque exploitation des plus faibles par des forces souvent impersonnelles ou peu ou pas identifiables.

À cause de cela, nous avons la conviction intime que dans notre société globalisée, il importe de restaurer la primauté du politique. Il nous faut, aujourd'hui, travailler sans arrière-pensée pour organiser un nouvel ordre politique mondial. Les Nations Unies doivent acquérir davantage de force et de cohérence pour le développement économique et social. Cela implique une action transversale au niveau des instruments globaux de la gouvernance économique, de la gouvernance financière et de la gouvernance commerciale.

Cela implique aussi la volonté la plus déterminée de restaurer la primauté du politique et de ne plus accepter de laisser la légitimité démocratique être contournée, sinon bafouée, par des intérêts particularistes ou spéculatifs. Le droit des gens doit toujours primer sur le pouvoir de l'argent.

La Belgique soutiendra les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies en vue de restaurer sa vocation de garde-fou contre les aspects inacceptables de la mondialisation. Dans cet esprit, mon pays attache une grande importance à la réussite du prochain Sommet du millénaire. La Belgique se réjouit dans ce contexte d'accueillir au printemps 2001 la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, qui rassemblera à Bruxelles tous les partenaires en matière de développement. Nous espérons que cet événement majeur débouchera sur un engagement renouvelé en faveur de l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale, sur base d'objectifs concrets et d'objectifs quantifiables. Au niveau de mon pays, le gouvernement, qui a récemment pris ses fonctions, a clairement exprimé sa volonté politique de procéder à l'augmentation progressive des moyens dégagés au profit de la politique bilatérale de partenariat et de coopération. L'attention sera portée sur la qualité des projets et sur leur continuation de manière cohérente.

J'exprime le vœu que cette nouvelle session de l'Assemblée générale soit placée sous le signe de l'Afrique. Le discours inaugural si stimulant de notre nouveau Président et les premiers discours du débat général, de LL. EE. M. Mbeki, Président de la République sud-africaine, et M. Bouteflika, Président de l'Algérie, constituent un puissant message dans ce sens. Nous, Belges, sommes instinctivement intéressés par le sort de l'Afrique centrale, tant dans sa dimension politique qu'économique et de développement. La Belgique doit renouer avec cette région les liens que son histoire et son expertise lui confèrent naturellement, ce qui implique aussi pour nous des responsabilités, que mon gouvernement s'efforcera d'endosser de façon responsable et cohérente. Je pense notamment à la double tâche des Nations Unies, en tant qu'organisme de maintien de la paix et de promotion du développement, mais je pense aussi à la problématique des droits de l'homme, à laquelle mon gouvernement est particulièrement sensible.

C'est avec ce qui précède à l'esprit que le Gouvernement belge a placé la coopération avec l'Afrique centrale parmi les thèmes prioritaires de son action. Il importe à nos yeux que l'Afrique centrale retrouve la paix et la stabilité. Les accords de Lusaka ont suscité un espoir. Il implique que les différentes parties concernées fassent la preuve de leur volonté politique de résoudre les problèmes qui sont à

la base du conflit actuel et cherchent des solutions au niveau de la région tout entière. Pour les encourager et les soutenir, un effort important de la communauté internationale sera nécessaire. Mon pays y apportera sa part et intensifiera ses contacts directs, sa coopération et son soutien financier. La Belgique a d'ailleurs répondu à l'appel du Conseil de sécurité en mettant à la disposition du Secrétaire général des officiers de liaison, qui seront déployés sur le terrain, conformément à la résolution 1258 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 août 1999.

Il va de soi que nous respectons pleinement le souhait des dirigeants africains d'élaborer par et pour eux-mêmes des solutions politiques aux conflits qui minent le continent, mais cela ne peut conduire à une quelconque ambiguïté quant au rôle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela ne signifie pas non plus que le reste du monde doive s'abstenir, car les besoins nécessaires à la paix dans la région des Grands Lacs sont énormes.

À ce titre, il nous faudra songer à conclure un réel pacte de partenariat avec les pays d'Afrique centrale. Cet accord, inspiré du pacte de stabilité pour les Balkans, veut s'inscrire dans une réelle stratégie de collaboration entre pays. Par le soutien des grands organismes financiers, il devrait permettre de réactiver les outils économiques et de valoriser le développement social et démocratique des pays inscrits dans la dynamique de ce partenariat. Dans notre esprit, ce pacte de partenariat est basé sur une collaboration volontaire et respectueuse de chacun des pays signataires, qu'ils soient d'Afrique ou d'ailleurs. Il est exclu, bien entendu, que ce pacte puisse être confondu avec une tentative néocolonialiste de tutelle sur cette région du monde.

D'autres régions d'Afrique méritent aussi davantage d'attention et d'efforts de la part de la communauté internationale. Je pense en particulier au conflit qui ensanglante l'Angola et le plonge dans un drame humanitaire terrible. Je pense aussi à la guerre qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée, dont il faut absolument éviter qu'elle ne s'étende à la Somalie. En Sierra Leone, les efforts entrepris par les pays de la région, que la Belgique et d'autres partenaires ont aidés, permettent d'espérer une amélioration. Nous espérons encore que la Guinée-Bissau retrouvera la paix civile. Mais il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation des populations du sud du Soudan et de la Somalie.

Quel que soit l'intérêt ponctuel des médias, aujourd'hui tournés vers d'autres coins du monde, il nous importe de ne pas oublier les souffrances des hommes, des femmes, et surtout des enfants de ces pays d'Afrique, qui aspirent à l'éducation, à la santé et au développement. C'est vers

eux aussi que doit se tourner la nouvelle politique internationale basée davantage sur l'équilibre et le partage de la prospérité.

Je souhaite également effectuer un rapide détour par le Nord du continent Africain. La présidence européenne l'a rappelé dans son intervention : les pays du Maghreb connaissent un développement important. Ils sont et restent un partenaire essentiel pour l'Europe et pour le développement de la paix, de la prospérité et du développement dans le monde. Les liens économiques, sociaux, culturels et politiques avec le bassin sud-méditerranéen devront être renforcés dans les prochains mois et les prochaines années.

Je souhaite également que la communauté internationale soutienne, comme elle s'y est engagée, le processus de paix au Moyen-Orient. Là aussi, il s'agira de débloquer les moyens financiers et humains pour assurer le développement économique, social et démocratique des différentes régions et des populations qui s'engagent pour la paix. Mon pays est prêt à répondre aux appels à la coopération en ce sens.

Il est une autre région du monde où les Nations Unies ont été amenées à jouer un rôle crucial et difficile. La crise du Kosovo a eu des implications pour la sécurité même de mon pays et de l'Europe. Elle nous oblige également à nous poser la question sensible des limites de l'intervention de la communauté internationale dans les affaires intérieures d'un État.

L'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a sensiblement renforcé l'idée que des considérations morales et éthiques sont en train d'éclipser le concept classique de la souveraineté nationale dans les relations internationales. S'il y a une leçon que l'Organisation devrait retenir de ce XXe siècle, c'est bien la notion que pour un État le massacre de sa propre population ne peut sous aucun prétexte être considéré comme une « affaire intérieure ». Ce formalisme juridique reviendrait en définitive à admettre, comme l'a très bien dit le chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Bernard Kouchner, qu'il serait, je le cite « licite, quoique inélégant, de massacrer sa propre population ».

Le Conseil de sécurité est pourtant à même de faire face à des violations massives des droits de la personne. L'Article 42 de la Charte des Nations Unies permet au Conseil de qualifier de telles violations de menaces contre la paix et la sécurité internationales et d'autoriser une intervention armée, comme il l'a fait à plusieurs reprises — par exemple, au Kurdistan iraquien en 1991, en Somalie

en 1992, en Bosnie-Herzégovine en 1994, au Libéria et en Sierra Leone en 1997.

Si le Conseil de sécurité n'a pas pu jouer pleinement son rôle au début de la crise du Kosovo, c'est moins du fait d'une divergence entre États sur le fond du problème que parce qu'il y a un clivage profond entre les partisans du droit d'ingérence humanitaire et les partisans du système juridique traditionnel qui s'appuie sur la souveraineté nationale comme base absolue des relations internationales. Mon pays regrette vivement que la potentialité d'un double veto ait pu constituer un obstacle formel incompatible avec l'extrême urgence de la situation. Nous osons espérer que le recours à la force sans l'aval du Conseil de sécurité ne constituera pas un précédent. Le monde a besoin d'un ordre juridique international qui se substitue à la loi du plus fort. En ce sens, nous voulons tous croire que l'adoption de la résolution 1244 (1999) signifie le retour à la légalité internationale.

À propos du Timor oriental, la Belgique se félicite de l'attitude décisive du Conseil de sécurité. Nous espérons que la situation du Timor oriental reviendra le plus rapidement possible à la normale avec le retour des habitants, la reconstruction du pays et l'établissement d'un état de droit résultant de la volonté exprimée par son peuple.

Je souhaite profiter du dossier du Timor oriental pour rappeler la nécessité et l'urgence que la communauté internationale se dote de tous les outils nécessaires pour prévenir et punir les actes de barbarie. Il nous faut un tribunal chargé de poursuivre les personnes responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Une étape importante a été franchie par l'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale. J'appelle tous les États à signer et à ratifier le Statut afin qu'il puisse entrer en vigueur au plus vite. À ce titre, la ratification par la Belgique du Statut est imminente. Il importera de doter cette nouvelle institution des moyens humains et matériels qui lui permettront de répondre à sa mission.

Ceci me mène à la question des réformes de l'Organisation et en premier lieu du Conseil de sécurité.

Depuis six ans, un Groupe de travail essaie, tant bien que mal, sous l'égide du Président de l'Assemblée, de découvrir quelle réforme pourrait permettre de redorer le blason du Conseil de sécurité. Malgré les efforts des Présidents successifs, peu de progrès ont été enregistrés. L'ampleur du problème et les améliorations possibles ont été identifiées. Je crois qu'une nouvelle impulsion ne pourra

venir que d'une nouvelle détermination de nos différents gouvernements.

Pour mon pays, le Conseil de sécurité reflète encore de façon anachronique la situation de 1946. Depuis, en 53 ans, le nombre de pays indépendants a quadruplé et des grandes puissances, que ce soit en fonction de leur force économique, démographique ou géopolitique, peuvent légitimement prétendre à assumer une plus grande part des responsabilités mondiales.

Les raisons justifiant une réforme ne sont plus à démontrer. Je voudrais surtout évoquer les dangers de l'absence de réformes, les dangers du statu quo, de l'immobilisme. On peut craindre que des pays, légitimement candidats à un siège permanent, et frustrés dans leurs ambitions, seraient moins enclins que par le passé à contribuer à l'effort collectif pour le maintien de la paix, la prévention des conflits et l'aide multilatérale au développement. On peut également craindre que d'autres pays, ne pouvant prétendre à un siège permanent, seraient privés de toute participation aux responsabilités mondiales, bloqués par leur nombre et par l'absence de critères objectifs de rotation. Une telle évolution entraînerait une perte de représentativité, de légitimité et, partant, d'autorité de notre institution.

Mon pays préside, pour l'instant, un groupe de 10 États Membres qui se sont livrés à un travail de réflexion et de recherche d'une solution pouvant rallier l'adhésion du plus grand nombre. En dépit des obstacles, nous avons l'intention de persévérer.

Les réformes auxquelles nous pensons, ne se limitent pas au Conseil de sécurité, mais visent à rendre l'appareil des Nations Unies plus efficace et plus performant. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan, qui s'est personnellement investi avec une très grande détermination dans cette tâche.

L'Organisation des Nations Unies reste une Organisation indispensable. Il faut la renforcer pour la rendre capable d'assumer les tâches et les responsabilités qui lui sont imparties par la Charte. Cette réforme s'avère donc indispensable pour renforcer les mécanismes de solidarité et de développement harmonieux auxquels nous aspirons.

Cette réforme doit s'accompagner de perspectives financières saines. Aucune amélioration n'a été ressentie au cours de 12 derniers mois. Il faut y remédier. La Belgique ainsi que les nombreux États qui paient leur contribution dans les délais et sans condition, demandent que chaque

État Membre fasse, bien entendu, de même. Mon regard, vous l'aurez compris, se tourne notamment vers Washington. La Belgique, amie et alliée des États-Unis d'Amérique, affirme qu'il est essentiel que ce pays joue le rôle qui lui revient au sein des Nations Unies. Nous avons tous besoin des États-Unis, mais pour cela, ils doivent assumer leurs responsabilités, y compris financières, au sein de l'Organisation.

Jusqu'ici, j'ai beaucoup parlé de ce qui ne va pas. Mais il y a aussi bien des choses qui progressent et même progressent bien. L'Organisation a joué un rôle considérable en donnant une dimension éthique aux critères qui président aux relations internationales, et mon pays souhaitait cette évolution. Première victime des gaz utilisés comme armes de guerre sur le champ de bataille de l'Yser, la Belgique a soutenu de toutes ses forces le processus qui a mené à la conclusion et à la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous soutenons de même l'action contre les armes biologiques et bactériologiques, la lutte pour l'abolition de l'usage des mines antipersonnel et nous nous sommes investis dans l'action entreprise actuellement pour le contrôle des petites armes.

L'accumulation anarchique des petites armes et le fléau des mines antipersonnel restent parmi les problèmes les plus aigus de cette fin de siècle. Exacerbant les conflits, celles-ci sont devenues l'instrument de mort et de terreur, aussi bien en Afrique qu'en Asie, en Amérique latine que dans les Balkans. Les sociétés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord n'échappent, d'ailleurs, pas à cette gangrène, dont nous n'avons pas fini de mesurer l'ampleur.

Pour y faire face, plusieurs initiatives ont été prises. Mon pays n'y est pas étranger. Je voudrais mentionner, par exemple, la Conférence de Bruxelles d'octobre 1998, le code de bonne conduite et l'action commune de l'Union européenne, ainsi que notre participation et notre soutien financier aux groupes d'experts mis en place par le Secrétaire général.

Nous poursuivrons cette politique de prévention et de réduction de l'accumulation des petites armes, ainsi que notre combat pour l'abolition des mines antipersonnel.

Plus généralement, nous continuerons de prendre des initiatives dans les enceintes appropriées, visant au contrôle des armements et au désarmement. Je pense, par exemple, au renforcement de la Convention sur les armes biologiques, à la limitation du commerce illicite d'armes, à l'intensification de la lutte contre la violation des embargos sur les

exportations d'armes ou encore à la lutte contre l'accroissement de l'arsenal nucléaire.

Du développement économique et social au désarmement, en passant par l'intervention humanitaire, il y a un thème central qui sous-tend toutes nos actions : celui des droits de l'homme. Au cours de ces dernières années, il est apparu de plus en plus clairement que les droits de l'homme sont indissociables de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, de la prospérité économique, du développement durable et de l'équité sociale.

Dans l'ensemble des réformes des activités et des structures des Nations Unies, qui ont été mises en place sous l'impulsion du Secrétaire général, la promotion des droits de l'homme constitue désormais le fil conducteur pour l'ensemble des agences et des organisations dont les travaux s'étendent à l'échelle universelle. La Belgique soutient sans réserve, bien entendu, cette approche globale et intégrée mais la tâche est immense. Cela implique que l'ONU a tout intérêt à s'assurer de la collaboration des systèmes régionaux, dont les compétences et les potentialités à ce niveau constituent autant d'atouts pour la réalisation d'objectifs communs.

Dans sa déclaration d'investiture, le nouveau Gouvernement belge a clairement mis la question des droits de l'homme en tête de ses priorités et a annoncé sa volonté de mener une politique active au sein de toutes les institutions internationales compétentes.

Je voudrais rendre un hommage particulier à notre Secrétaire général, dont la patience et le tact ont souvent fait la différence dans des circonstances extrêmement difficiles. Mon gouvernement continue à appuyer loyalement toutes ses initiatives visant à préparer l'Organisation aux défis connus et inconnus que nous réserve le prochain siècle.

Monsieur le Secrétaire général, à travers vous, je veux rendre hommage au personnel des Nations Unies, en particulier à ses agents tombés au champ d'honneur de l'action humanitaire ou des missions de paix. Chaque année, cette liste s'allonge davantage. Mon pays en appelle à la conscience universelle pour que ce personnel soit respecté et pour que les crimes dont il est victime ne restent pas impunis.

En conclusion, j'ose croire que les actions entreprises par le Secrétaire général rendent l'Organisation plus crédible et efficace, car elle reste l'instrument universel indispensable pour atteindre nos buts communs, un phare dans un

monde plus solidaire, une raison d'espérer pour les Yaguine et les Fodé de tous les continents.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. Juan Gabriel Valdés.

**M. Valdés** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Nous nous faisons l'écho des délégations qui nous ont précédés pour vous souhaiter tout le succès possible dans cette tâche importante consistant à orienter nos débats.

Je voudrais également dire à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay, M. Didier Opertti, combien nous avons admiré la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

J'adresse des salutations particulières au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je lui exprime toute notre reconnaissance pour le travail qu'il a réalisé et l'assurance de notre appui sans réserve dans le cadre de ses efforts pour instaurer la paix au cours d'une année qui a été cruciale pour les Nations Unies.

Le Chili a le plaisir de souhaiter une bienvenue chaleureuse aux nouveaux États Membres de l'Organisation : Kiribati, Nauru et le Royaume des Tonga, pays frères de la communauté du Pacifique.

La mondialisation et l'interdépendance exigent de nouvelles institutions internationales plus fortes. Dans la mesure où la situation internationale devient plus complexe et plus difficile, l'ONU, malgré ses limitations, est devenue l'unique interlocuteur mondial pour aborder les problèmes de la coopération et des conflits dans le monde, mais aussi les questions qui, de par leur nature, ont cessé de relever de la juridiction exclusive des États.

L'élargissement de l'ordre du jour international et la nécessité d'une gestion collective des problèmes de l'interdépendance vont dans ce sens. La démocratie, ou plutôt l'absence de démocratie, a cessé d'être une question relevant exclusivement de la souveraineté des pays et est devenue une préoccupation universelle qu'aucun gouvernement ne peut ignorer. La protection de l'environnement revêt une dimension véritablement internationale dans la mesure où des questions aussi cruciales pour notre avenir que les changements climatiques, la pollution, la surexploi-

tion des océans, la détérioration de la couche d'ozone ou la désertification nécessitent des solutions au niveau mondial. On est en train de mettre en place des régimes internationaux de plus en plus stricts pour la réglementation et l'interdiction des armes de destruction massive ainsi que pour l'élimination des mines antipersonnel. La lutte contre le trafic des stupéfiants ne pourra être véritablement efficace que si elle se déroule dans un cadre d'étroite coopération régionale et mondiale, conformément au principe de la responsabilité partagée. Les problèmes aussi dramatiques que le traitement des réfugiés, la lutte contre la faim et les grandes épidémies doivent faire l'objet de mesures multilatérales. Le Gouvernement chilien appuie avec enthousiasme cette tendance vers un nouveau multilatéralisme.

La crise du Kosovo a révélé l'une des plus grandes insuffisances et l'une des plus grandes contradictions de l'ONU. Les politiques de nettoyage ethnique appuyées par les dirigeants serbes de cette région exigeaient une action rapide et énergique de la part de la communauté internationale.

Il est vraiment regrettable que l'Organisation ait été dès le début dans l'impossibilité d'agir avec l'énergie voulue. Et il est également regrettable que le règlement de cette crise ait été trouvé en dehors du cadre des mécanismes pertinents de l'ONU et en marge des principes énoncés dans la Charte. Le fonctionnement déficient des mécanismes de sécurité collective relève manifestement d'une responsabilité que partagent tous les membres permanents du Conseil de sécurité. Une fois de plus, il est ressorti à l'évidence que le veto ou la menace de son utilisation peut réduire à l'impuissance le principal organe chargé de la sécurité collective dans le monde. Une fois de plus, il est ressorti à l'évidence que lorsque cela se produit, il se crée alors un vide qui peut mener à l'emploi unilatéral de la force sans une autorisation préalable du Conseil de sécurité.

Récemment, l'ONU s'est trouvée confrontée à un nouveau défi, une nouvelle tragédie humanitaire qu'elle a dû arrêter à tout prix. Je veux parler de la crise au Timor oriental. Le Chili a appuyé avec espoir et enthousiasme la tenue du référendum, le 30 août dernier, qui a été rendue possible grâce à l'accord notoire auquel sont parvenus l'Indonésie et le Portugal, sous les auspices de l'ONU.

Une délégation chilienne composée de deux parlementaires éminents a pu observer le bon déroulement du référendum et le travail admirable qu'ont accompli les volontaires et le personnel de l'ONU. Ils ont également assisté aux premiers incidents qui ont abouti au massacre dont nous avons tous entendu parler. Ces actes sont tout à fait inac-

ceptables. Nous nous félicitons que la République d'Indonésie ait demandé à l'ONU d'intervenir pour mettre fin à la flambée de violence sur l'île. Nous sommes encouragés de voir qu'après tant de morts inutiles, il a été possible de constituer une force multinationale sous la direction efficace de l'Australie.

Je voudrais réaffirmer que le Chili entend participer activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Depuis 1949, mon pays a collaboré sans discontinuer à plusieurs de ces opérations. Nous avons à présent décidé d'élargir notre participation dans ce domaine en nous joignant aux forces de maintien de la paix qui sont déployées au Kosovo et au Timor oriental. En février dernier, le Chili s'est officiellement associé au système de forces en attente. Nous avons déjà sélectionné les effectifs de nos forces en attente en termes d'unités militaires, d'observateurs de police et d'experts civils.

Je voudrais souligner l'importance que nous attachons à l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Chili a signé cette Convention et les formalités en vue de son approbation par le Congrès national en sont déjà à un stade avancé. Conformément à l'esprit et à l'objet de cet instrument, je réaffirme que mon pays s'est engagé à ne pas produire, exporter, importer ou poser de nouvelles mines terrestres antipersonnel, comme nous l'avons proclamé en avril dernier dans une déclaration officielle annonçant l'adoption d'un moratoire unilatéral.

Mon pays observe avec espoir et optimisme les signes positifs qui sont récemment apparus à la suite de la reprise tant attendue du processus de paix entre Israël et le peuple palestinien. Le Chili avait appuyé avec enthousiasme le lancement de ce processus et il a assisté avec une profonde inquiétude à sa paralysie virtuelle. Nous espérons que les Israéliens et les Palestiniens auront le courage et la détermination de se prononcer clairement en faveur du dialogue et de la paix.

Le Chili exprime sa préoccupation et sa frustration face aux obstacles qui continuent d'empêcher la tenue du référendum d'autodétermination envisagé dans le Plan de règlement de l'ONU pour le Sahara occidental. Nous espérons que la date prévue sera effectivement respectée de sorte que le peuple sahraoui ait la possibilité d'exprimer librement, à bulletins secrets et en connaissance de cause, sa volonté quant aux options qui lui ont été proposées.

L'Amérique latine a continué cette année d'apporter une contribution positive à la paix et la stabilité mondiales. On a mis définitivement fin au différend frontalier qui opposait les deux peuples frères de l'Équateur et du Pérou sur notre continent. Étant l'un des quatre pays garants du Traité de 1941 qui le lie à ces deux pays, le Chili se félicite d'avoir contribué au rapprochement entre les parties et d'avoir facilité le dialogue qui a abouti cette année au règlement de leurs différends et à la signature d'un accord de paix.

La frontière entre l'Argentine et le Chili est l'une des plus longues du monde, ce qui explique pourquoi nous avons eu par le passé de nombreux désaccords quant à sa délimitation. Grâce à la volonté politique de nos deux Gouvernements et de nos deux nations, il a été possible de trouver une solution à tous ces problèmes. C'est avec une grande satisfaction que j'annonce devant l'Assemblée que nous avons mis fin avec l'Argentine au dernier différend frontalier qui opposait encore nos deux peuples. Nos parlements ont souscrit à l'accord de Campo de Hielo Sur et nous pouvons maintenant nous concentrer uniquement sur le développement d'une relation d'amitié, de paix et de coopération et la formation d'une véritable alliance stratégique entre nos deux pays.

Quatre années se sont écoulées depuis que les États Membres ont décidé, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, d'intensifier leurs efforts en vue de réformer et de démocratiser les structures de l'Organisation afin qu'elle soit mieux à même de relever les nouveaux défis complexes qu'elle doit relever dans un environnement international en constante mutation. Force est de reconnaître cependant, que peu de progrès ont été réalisés dans ce sens. C'est un lieu commun de parler des changements qui se sont produits dans le cadre du système international mis en place après la Seconde Guerre mondiale. On mentionne moins souvent le fait que les institutions n'ont pas évolué à l'unisson.

Le Chili a insisté sur le fait qu'il importe, dans le contexte du processus de réforme, d'accorder l'importance voulue à l'Assemblée générale qui est l'organe principal de délibération et de prise de décision de l'ensemble du système. C'est ici seulement que nous, les États Membres, sommes représentés sur un même pied d'égalité.

À cette occasion, nous réaffirmons notre position quant au fait que la réforme du Conseil de sécurité doit tenir compte de critères et de principes tels que l'égalité souveraine des États, la représentation géographique équitable et le besoin de créer des conditions de fonctionnement garan-

tissant plus de transparence et de démocratie dans les méthodes de travail et les procédures de cet organe. Le maintien du veto — dont l'exercice ne requiert aucune justification publique — représente un obstacle sérieux pour parvenir à des accords de fond. Il est vrai que la plupart des obstacles qui se posent à l'admission de nouveaux membres permanents sont directement liés au privilège du veto qui va de pair avec la qualité de membre permanent.

De toute évidence, l'assouplissement des réglementations qui régissent la libre circulation des connaissances, des biens et des capitaux à travers les frontières, qui caractérise la mondialisation, a apporté des avantages importants pour nos sociétés. Mais il est également vrai que la mondialisation a lancé de nouveaux défis et que, dans certains cas, elle a entraîné de nouveaux risques associés notamment aux mouvements de capitaux.

La crise financière internationale de ces dernières années a mis à jour notre vulnérabilité face à des événements dont nous ne sommes pas entièrement responsables et que nous ne pouvons pas contrôler. Suite au quasi-effondrement du système financier international, le besoin de réformes structurelles se fait sentir encore plus que jamais auparavant. Aujourd'hui, alors que la situation semble plus prometteuse, rien n'a changé fondamentalement. Le risque de crise systémique demeure. Il faut redonner un nouvel élan et une nouvelle force au processus nécessaire de réforme qui permettra de stabiliser le système financier international à l'avenir.

Les flux de capitaux dépassent de loin l'ampleur du commerce mondial. Il est paradoxal qu'alors que nous consacrons tant d'efforts pour établir de nouveaux régimes commerciaux dans le monde, l'on ait si peu fait dans le secteur financier international. Certes, il ne s'agit pas de supprimer les courants internationaux de capitaux, mais plutôt de mettre sur pied un cadre international adéquat pour résoudre les problèmes qu'ils peuvent entraîner. Nous ne pouvons continuer de rester passifs face aux crises financières qui interrompent la croissance mondiale et limitent le développement de nos pays.

Il importe également de mobiliser toutes nos énergies pour participer activement à la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales qui vient de commencer. Le système commercial multilatéral qui trouve toute son expression dans l'Organisation mondiale du commerce, doit être renforcé afin d'assurer une croissance soutenue et véritablement équitable pour tous les pays. Il est indispensable que la nouvelle série de négociations qui doit commencer à Seattle soit équilibrée, de sorte qu'elle reflète les

intérêts des pays développés de même que ceux des pays en développement. Nous espérons également que ces négociations porteront sur toute une gamme de questions et nous sommes opposés à une approche qui serait limitée à des négociations commerciales sectorielles.

Compte tenu des ordres du jour des différents sommets et conférences de l'ONU, la décennie qui s'achève a donné lieu à des rencontres au niveau le plus élevé qui nous ont permis d'examiner les problèmes sociaux urgents avec lesquels l'humanité est aux prises. De Copenhague à Rio de Janeiro, de Beijing au Caire, de Vienne à New York, l'ONU a accompli une tâche énorme en examinant les problèmes et en adoptant des programmes d'action sur les questions sociales les plus importantes. À cet égard, nous attachons la plus grande importance au suivi et à la mise en oeuvre des accords découlant du Sommet mondial pour le développement social. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui devrait se tenir à Genève en juin prochain, devrait permettre à la communauté internationale de renouveler son engagement en faveur du processus lancé à Copenhague.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Organisation internationale du Travail de la récente Convention sur les pires formes de travail des enfants. Nous sommes convaincus que cette Organisation, sous la direction de notre compatriote, Juan Somavía, jouera un rôle toujours plus pertinent dans le nouvel ordre du jour social international.

Les violations des droits fondamentaux de la personne ne peuvent plus être considérées comme un problème exclusivement interne des pays. La défense de ces droits constitue une tâche à laquelle la communauté internationale ne peut renoncer. C'est du moins l'avis du Chili qui, depuis 1990, où il a recouvré un régime démocratique, a fermement et sincèrement appuyé la mise en place de régimes efficaces de protection des droits de l'homme aux niveaux mondial et régional. Nous devons nous rappeler que le régime international de protection des droits de l'homme est fragmentaire et toujours en évolution. Il représente un ensemble de normes et d'institutions que l'on commence à appliquer de façon graduelle, avec des lacunes et des imperfections multiples. Il faut également préciser que ce régime est appliqué dans une certaine conjoncture internationale marquée, naturellement, par de fortes différences entre le pouvoir des différents pays et par des pratiques parfois sélectives, voire même paternalistes.

Le génocide et les violations massives des droits de l'homme devront relever de la compétence des tribunaux internationaux. Le Chili encourage cette tendance mais

reconnait également que nous sommes dans une période de transition dans le processus de mondialisation de la justice, période dans laquelle les normes juridictionnelles manquent de clarté et sont sujettes à de multiples interprétations, dont certaines peuvent même sembler arbitraires et erronées.

Le Chili a recouvré un régime démocratique il y a presque 10 ans. Mon gouvernement représente ceux qui ont lutté près de 20 ans pour rendre le Chili à sa tradition de liberté. Notre économie s'est développée de manière extraordinaire au cours de cette période. Nous respectons rigoureusement les droits de l'homme. Nous participons avec enthousiasme à la construction de l'intégration latino-américaine. Nous adhérons aux nouveaux régimes que met en place la communauté internationale dans les sphères les plus diverses.

Nous avons également dû faire face au dilemme de l'exercice de la justice face aux violations des droits de l'homme commises dans notre pays par le passé. Ce choix a suscité en effet de nombreuses tensions. Divers pays ayant entrepris un processus de transition vers la démocratie dans des conditions plus favorables qu'au Chili ont d'ailleurs préféré éviter ce genre de tensions en s'abstenant de juger des crimes très graves commis au cours de régimes précédents.

Dans ces conditions, sur quelles bases le système judiciaire d'un État tiers peut-il se fonder pour exercer sa juridiction pour des faits qui sont précisément en train d'être jugés par les tribunaux de l'État où ils ont été commis? Au Chili, il n'existe pas de déni de justice. Nous n'acceptons pas l'impunité pour des violations des droits de l'homme. Le Gouvernement a engagé un vaste dialogue pour traiter des séquelles des violations les plus graves des droits de l'homme qui se sont produites dans notre pays, notamment le drame des personnes disparues. Actuellement, près de 300 affaires ayant trait à des violations des droits de l'homme commises durant le régime autoritaire qui a gouverné entre 1973 et 1990 sont en instance de jugement devant les tribunaux de justice chiliens. Dans plusieurs cas, ceux-ci ont prononcé des condamnations et appliqué aux coupables des peines de prison que ceux-ci sont en train de purger en établissement pénitentiaire.

Il nous paraît parfaitement compréhensible que la communauté internationale organisée prétende rendre la justice dans des pays où n'existe pas d'état de droit et où l'on continue de violer les droits les plus fondamentaux des personnes, mais dans un État démocratique, la tâche de rendre la justice doit être assumée par le pays en question et par ses institutions.

Selon le Gouvernement chilien, il est tout à fait inopportun que des juges d'autres pays se déclarent compétents pour intervenir directement dans ce processus. Cette prétention juridictionnelle, s'abritant de plus derrière le principe de la séparation des pouvoirs, revient purement et simplement à ignorer le principe de l'égalité juridique des États. Les ingérences juridictionnelles dans les affaires de notre pays sont mal venues et intempestives et représentent un manque de respect pour notre état de droit et notre démocratie. Aujourd'hui ces ingérences touchent le Chili et d'autres pays frères du cône Sud de l'Amérique latine. Demain ils toucheront peut-être le reste de la communauté internationale, engendrant par là une totale anarchie juridique et déclenchant une guerre de requêtes judiciaires qui pourrait finir par troubler les relations internationales de nombres de nos pays.

Mais notre réaction face à ces insuffisances et ces discriminations ne veut pas dire que nous nous abritons derrière des principes ou des notions périmés. Bien au contraire, nous devons progresser vers un régime clair, ordonné et non discriminatoire, comme celui qu'envisage le Statut de la Cour pénale internationale. La mise en place d'un organe de caractère permanent, destiné à exercer une juridiction pénale sur les personnes accusées de l'un des délits pour lesquels elle a compétence, aura l'intérêt de décourager tant les procédures internes irrégulières qui garantissent l'impunité des auteurs de ces crimes que les prétentions des juges d'autres pays de se transformer en justiciers du monde.

Je conclurai sur une note d'optimisme prudent face à l'avenir de l'Organisation. Nombreux sont les États et les secteurs non gouvernementaux d'une société civile toujours plus dynamique qui voudraient rehausser l'image de l'ONU. Nous formons le vœu que l'Assemblée du millénaire, à laquelle nous avons donné notre appui, sera le symbole d'une Organisation des Nations Unies revitalisée et beaucoup plus forte face au nouveau siècle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Malte, S. E. Joseph Borg.

**M. Borg** (Malte) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre expérience et vos talents diplomatiques vous permettront, j'en suis sûr, de mener à bien les travaux de cette cinquante-quatrième session. Je tiens également à dire notre gratitude à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, qui a fait montre d'une compétence et d'une habileté remarquables au



cours de nos travaux de l'année dernière. Nous voudrions également exprimer notre profonde satisfaction et notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son intercession diplomatique en vue du règlement des conflits dans différentes parties du monde.

Je tiens également à saisir cette occasion pour présenter nos sincères félicitations aux trois nouveaux Membres de l'Organisation, la République de Nauru, le Royaume des Tonga et la République de Kiribati. Je tiens également à ajouter que Malte coopère déjà étroitement avec ces trois nouveaux Membres dans le cadre de notre appartenance au Commonwealth.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'ONU joue un rôle décisif dans l'instauration d'une culture de partenariat entre les États. La création et la survie d'une Organisation universelle comme celle-ci chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la défense de la justice sociale, de la liberté et des droits de l'homme est une réalisation sans précédent dans l'histoire de l'humanité. D'importants progrès ont été indubitablement enregistrés par l'Organisation dans l'effort pour faire la paix, grâce à une coopération accrue entre ses États Membres. Nous nous sommes employés, séparément et collectivement, tantôt douloureusement tantôt imparfaitement, à progresser vers une évolution politique, sociale, économique et technologique. La mondialisation est devenue une notion centrale de la façon dont nous percevons le monde. L'interdépendance, par conséquent, est devenue la norme.

Cependant, ces progrès sont éclipsés par les conflits armés, les déséquilibres économiques et les fractures sociales que nous connaissons encore. Les événements actuels montrent que nous continuons de souffrir de graves violations des droits de l'homme et du mépris pour les principes humanitaires. Les atrocités dont se rendent responsables les êtres humains les uns envers les autres sont un défi aux nobles aspirations qui ont présidé à la naissance de l'Organisation. L'ironie de cette situation ne peut échapper à personne. Non plus que la tragédie qu'elle représente.

D'odieux conflits armés tels que ceux dont nous avons été témoins dans certaines régions d'Afrique et dans les Balkans, sans parler des atrocités commises récemment au Timor oriental, continuent de détruire d'innombrables vies, de déchirer des sociétés entières, de traumatiser des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants et de détourner des ressources précieuses qui devraient être affectées au développement.

*M. Ingolfsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.*

La communauté internationale ne peut se permettre l'apathie face aux crises humanitaires auxquelles nous assistons aujourd'hui. Nous devons tous relever le défi auquel nous sommes confrontés et faire en sorte que le monde ne connaisse plus les privations, la peur et l'oppression. Si nous voulons être en mesure de désamorcer certaines situations explosives ou essayer de leur trouver une solution, nous devons renforcer sensiblement le rôle de l'ONU dans la mise en oeuvre de la diplomatie préventive.

La paix et la sécurité sont intimement liées au développement et à la prospérité. Bien souvent, le sous-développement peut accélérer le déclenchement d'un conflit. Créer les conditions du développement peut aider à prévenir les guerres et peut agir comme un moyen de créer des voies de coopération aussi bien à l'intérieur des États qu'entre les États. Tel était essentiellement la teneur du message lancé à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire, et à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague. Ce message peut être interprété comme un engagement de consolider le partenariat entre les nations, un engagement réitéré lors des conférences d'examen de ces assises tenues dans le cadre de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

La démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'instauration d'un état de droit sont des éléments indispensables pour la consolidation de la paix, pour le développement et le respect de la dignité humaine. Sans eux, nos efforts pour la consolidation de la paix après les conflits, nos programmes de relèvement et de reconstruction des régions dévastées par la guerre devront s'intensifier. Il importe de cimenter les accords de cessez-le-feu en mettant en place des institutions politiques et économiques stables, tout en créant des partenariats entre les gouvernements et la société civile. Ceci ne saurait être sous-estimé.

Les efforts de l'ONU ont visé surtout la réforme du Conseil de sécurité, laquelle doit être juste et durable, étant donné l'augmentation considérable des États Membres de l'Organisation. Il est dans l'intérêt de tous qu'on mette en oeuvre cette réforme pour assurer la pertinence du Conseil et une plus grande transparence dans ses travaux.

Quoique les causes des conflits soient complexes, il est évident que la prolifération et le trafic des armes déstabilisent les sociétés et ne font que créer les conditions d'une

prolongation des conflits. Il faut que la communauté internationale fasse des efforts soutenus pour surveiller et contrôler le flux illicite des armes légères et de petit calibre. Le consensus qui se dégage dans le monde sur cette question est un signe encourageant. Malte souhaite ardemment la convocation d'une conférence internationale sur le trafic illicite des armes dans le monde, au cours de laquelle ce problème sera étudié sous tous ses aspects. Il faut d'urgence examiner en raison de ses liens avec d'autres phénomènes tout aussi déstabilisateurs, tels que le crime international, le trafic des stupéfiants et le terrorisme.

Les gouvernements ne peuvent esquiver leur responsabilité face à la situation désespérée dans laquelle se trouvent leurs peuples. Les individus doivent davantage répondre de leurs actes. Le Statut créant la Cour pénale internationale traduit le sentiment d'indignation de la communauté internationale devant les violations systématiques et choquantes des droits de l'homme. L'adoption du Statut de la Cour, l'année dernière à Rome constitue une étape importante dans la lutte pour les droits de l'homme. Mon pays souhaite vivement que cette institution soit bientôt opérationnelle.

Les abominables crimes commis contre l'humanité constituent une insulte aux valeurs intrinsèques de civilisation. Ils ne peuvent être tolérés. De même, ne saurait être ignoré le mépris éhonté pour les droits de l'homme qui font pourtant partie intégrante de divers instruments internationaux. La garantie efficace de ces droits ne saurait être sacrifiée sous prétexte qu'on doit respecter la souveraineté des États. Cela est d'autant plus impérieux que l'année dernière le monde a célébré le cinquantième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La communauté internationale a fait des progrès considérables dans sa tâche de sauvegarde des ressources mondiales en tant que patrimoine des générations à venir. Depuis son adhésion à l'ONU, il y a 35 ans, Malte a joué un rôle actif dans ce domaine. Je ne saurais manquer aujourd'hui de rendre hommage au Professeur Arvid Pardo, le premier représentant de mon pays à l'Organisation qui, malheureusement nous a quittés récemment. Ses talents de diplomate, sa grande perspicacité ainsi que sa haute vision ont été des éléments décisifs dans la création du concept de patrimoine commun de l'humanité. Ce concept admirable, lancé par le Professeur Pardo, au nom du Gouvernement maltais a servi de déclic au processus qui a finalement conduit à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

C'est guidée par le même esprit que ma délégation s'est employée très activement, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, à promouvoir l'idée d'instaurer un débat plus approfondi sur le statut des mers et des océans, grâce à une coordination plus étroite entre les différents organes de l'Organisation qui se consacrent à ce problème. À cet égard, nous espérons qu'une solution viable sera trouvée à cette question.

La volonté de jouer un rôle plus actif et plus efficace dans le renforcement de la paix et de la coopération internationales a conduit mon pays à relancer sa demande d'adhésion à l'Union européenne. En septembre dernier, à la suite des élections qui ont consacré un changement de gouvernement, Malte a relancé sa demande d'adhésion qui avait été gelée durant les deux années précédentes. Cette demande avait été déposée en 1990. Au moment où elle était suspendue, en 1996, Malte était déjà considérée comme un candidat privilégié pour l'adhésion à l'Union. Aussi, à l'intérieur de mon pays, tout comme à l'extérieur, la relance de notre candidature en 1998 a été généralement perçue comme la reprise d'une procédure inachevée plutôt que comme le dépôt d'une nouvelle demande d'adhésion à l'Union européenne.

La base contractuelle de notre relation actuelle avec l'Union européenne reste toujours l'Accord d'association signé en 1970, un accord qui a été revu et corrigé par la suite. En attendant que cet accord soit remplacé par notre adhésion à cette union économique, nous souhaitons qu'il soit maintenu en vigueur et qu'il soit renforcé par des mesures supplémentaires dans les domaines traditionnels et dans les nouveaux secteurs de coopération, y compris la justice et les affaires intérieures.

Notre objectif de rejoindre l'Union européenne constitue, selon nous, la réaction la plus appropriée compte tenu de notre héritage culturel, mais aussi face aux besoins économiques sociaux et en matière de sécurité requis par notre développement national. C'est dans cet esprit que nous voudrions entamer les négociations que nous souhaitons mener très prochainement avec l'Union européenne. Les résultats de ces pourparlers seront soumis par voie de référendum au peuple maltais.

Depuis son indépendance en 1964, Malte a toujours reconnu le rôle crucial qui doit être accordé à la coopération multilatérale. Une coopération qui, comme le stipule la Charte des Nations Unies, joue de plus en plus un rôle fondamental dans les efforts pour le progrès, la justice et la stabilité à l'intérieur des États, tout comme dans les relations entre États.

Au fil des années, malgré les contraintes que lui imposent sa taille et ses ressources, Malte s'est engagé dans de nombreuses initiatives parrainées par les Nations Unies en matière de promotion des droits de l'homme, de développement économique et social, de désarmement, de règlement pacifique des différends et de sauvegarde de l'environnement. En tant que membre de l'Union européenne, nous espérons trouver de nouvelles opportunités et bénéficier d'une capacité accrue pour poursuivre ces objectifs et les objectifs connexes à la fois sur le plan mondial et sur le plan régional.

Cette certitude découle de notre conviction que l'Union européenne est à l'avant-plan des efforts pour renforcer l'entente et la coopération internationales. Ses politiques en faveur de l'élargissement et de la coopération régionale, de la promotion du développement économique et social, du règlement des conflits et du maintien de la paix sont l'aulne à laquelle se mesure son utilité en la matière.

Pour Malte, l'élargissement de l'Union européenne n'est pas tant une question de choix, mais plutôt une question d'accomplissement. Chaque mesure d'élargissement est un accomplissement pour l'Union en elle-même, qui lui permet d'achever chaque fois plus un processus historique qui met un terme au conflit et à la fragmentation qui, pendant longtemps, ont caractérisé le continent européen. C'est également un accomplissement pour un pays candidat comme Malte puisque l'adhésion lui garantit un rôle constant dans la vie politique et économique du continent, où une grande partie de son histoire et de sa culture a été forgée et continuera de l'être.

Les événements qui ont pris place en Europe, au cours des 10 dernières années, ont mis en exergue cette dimension fondamentale du processus d'élargissement de l'Union. Alors qu'ils émergeaient de l'oppression politique et de la stagnation économique, les États d'Europe centrale et orientale ont immédiatement défini leurs aspirations nationales dans le cadre de l'intégration européenne. L'Union européenne, quant à elle, a reconnu que l'objectif d'adhésion pour tous les États d'Europe centrale et orientale était un élément crucial pour le maintien de la stabilité et du progrès dans tout le continent à court et à long terme. Il est important de souligner que malgré les difficultés en jeu, l'Union s'est déjà déclarée prête à fournir une assistance et des fonds en vue de la reconstruction des Balkans tout en poursuivant l'élargissement avec l'Europe centrale et orientale et les deux îles méditerranéennes, Malte et Chypre.

Pour l'Union européenne, il est indispensable que la coopération avec les régions voisines et le monde entier

aille de pair avec son élargissement. Que ce soit sur son flanc transatlantique traditionnel, ou aux frontières encore floues de l'Est, ou encore à sa frontière historique méridionale, la frontière méditerranéenne, l'Union offre la garantie constante et crédible de son ouverture sur l'extérieur, dimension qui s'inscrit dans le processus d'intégration européenne.

Chevauchant les axes horizontal et vertical de la Méditerranée, Malte attache une importance particulière à la promotion de la coopération dans cette région, tant pour des raisons géostratégiques régionales et mondiales que parce qu'il est dans l'intérêt de notre sécurité nationale que la Méditerranée soit considérée comme un point de rencontre, et non une ligne de division entre peuples et cultures.

Le partenariat euro-méditerranéen, lancé en 1995 par l'Union européenne à Barcelone, revêt une importance toute particulière à nos yeux. Ce partenariat nous renforce dans notre conviction que l'adhésion à l'Union permettra à Malte de renforcer son rôle traditionnel dans la promotion de la sécurité et de la coopération méditerranéennes. Parmi d'autres contributions, Malte apportera à l'Union un nouveau regard sur la coopération euro-méditerranéenne et son engagement en la matière. Au niveau régional, ainsi qu'au niveau international, Malte considère son adhésion à l'Union européenne comme un élément qui lui permettra d'être mieux impliquée dans le processus de coopération multilatérale en faveur de la paix et de la prospérité dans la région méditerranéenne.

Malte s'est félicité du partenariat de Barcelone et s'y rallie de tout coeur, en raison de son intérêt intrinsèque, qui réside dans le fait qu'il vise à promouvoir un programme concret et efficace de coopération en Méditerranée. À cet égard, à leur dernière réunion à Stuttgart, les ministres des affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen ont décidé de renforcer la stabilité globale de la région en concluant la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité — une initiative à laquelle Malte a participé depuis le début et qu'elle se réjouit de voir prendre forme.

Malgré les nombreux défis rencontrés par la Méditerranée, nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de trouver des solutions durables. Nous croyons sincèrement que l'on peut rapidement obtenir un règlement de la question de Chypre conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Malte a été encouragée par les ouvertures positives annoncées par les principaux protagonistes du processus de paix au Moyen-Orient ces derniers mois. Ce qui semblait

depuis si longtemps être un problème inextricable s'achemine lentement mais sûrement vers la voie de la réconciliation et de la paix. Pour qu'il y ait véritablement une coopération dans la région, il faut que prévale un esprit de réconciliation. Les événements récents — en particulier l'Accord Wye II — dus à tous ceux qui oeuvrent pour la paix dans la région, sont de bon augure pour la continuation du dialogue et de la coopération entre les parties de la région.

C'est dans cet esprit que nous saluons les progrès réalisés dans la question de Lockerbie et la levée des sanctions imposées contre la Libye qui s'en est suivie. Le fait que le Conseil de sécurité et le Conseil des affaires générales de l'Union européenne aient récemment exprimé leur satisfaction face aux événements positifs qui ont eu lieu en Libye est également de bon augure pour l'inclusion de la Libye au processus euro-méditerranéen dès qu'elle aura adopté les acquis de Barcelone. Nous nous en félicitons.

Que tous ces efforts aboutissent à une coopération élargie pour l'ensemble de la Méditerranée et amènent à ses peuples paix et prospérité pour les années à venir.

Pour beaucoup, le passage au nouveau millénaire est un moment de promesse et d'espoir, une période de changement et de transition. Et pourtant, pour beaucoup d'autres, bien trop nombreux, c'est un moment de difficulté et d'inquiétude, de promesses non tenues. Au seuil d'une nouvelle ère, il est essentiel que les Nations Unies soient présentes pour sauvegarder le bien-être et la prospérité des générations futures.

Même nos efforts les plus intenses peuvent être anéantis en un seul instant par la simple force de la nature. Les tremblements de terre dévastateurs qui ont récemment frappé les populations turque, grecque et taiwanaise ont mobilisé la communauté internationale. Choquée par tant de vies perdues, par le déplacement de communautés entières et la souffrance de milliers d'individus, la communauté internationale a réagi rapidement et généreusement pour soulager les souffrances. C'est là un autre exemple de solidarité envers les victimes d'une catastrophe naturelle qui dévoile le visage humain de la communauté internationale.

C'est également ce même esprit qui nous inspire lorsque nous faisons face à des catastrophes dues à l'homme. C'est ce même esprit qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies.

Nous reconnaissons que l'ONU ne peut être la panacée universelle. Mais elle demeure l'unique plate-forme pour la promotion et la protection des droits inhérents à tous les

peuples de vivre dans la paix, la liberté et la dignité. En s'intéressant à la sécurité humaine dans ses diverses dimensions — politique, économique et sociale — l'Organisation des Nations Unies continuera d'être un phare d'espoir pour toutes les nations.

L'Assemblée générale a toujours montré qu'elle était pleinement consciente de la nécessité d'investir dans l'avenir — un investissement qui requiert également la consolidation d'une culture de la paix. Telle est l'essence des résolutions qui ont proclamé l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix et la prochaine décennie Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

Nous espérons de tout coeur que l'Assemblée du millénaire l'an prochain générera la volonté politique et la solidarité nécessaires pour s'assurer que nos efforts sur la scène internationale portent leurs fruits et sauvegardent les valeurs sur la base desquelles l'Organisation a été créée. Nous devons faire passer le processus d'introspection et de délibération au stade de la mise en oeuvre et de l'action engagés. Il nous faut une volonté politique et une conviction fermes pour réaliser nos objectifs communs.

Nous ne devons pas rechercher des remèdes à court terme, mais plutôt unir nos efforts afin de trouver des solutions durables aux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle ère.

Tel est l'engagement de Malte pour le nouveau millénaire. Que nos efforts, aux niveaux national et international, se réalisent, tel est notre but.

*La séance est levée à 12 h 50.*